

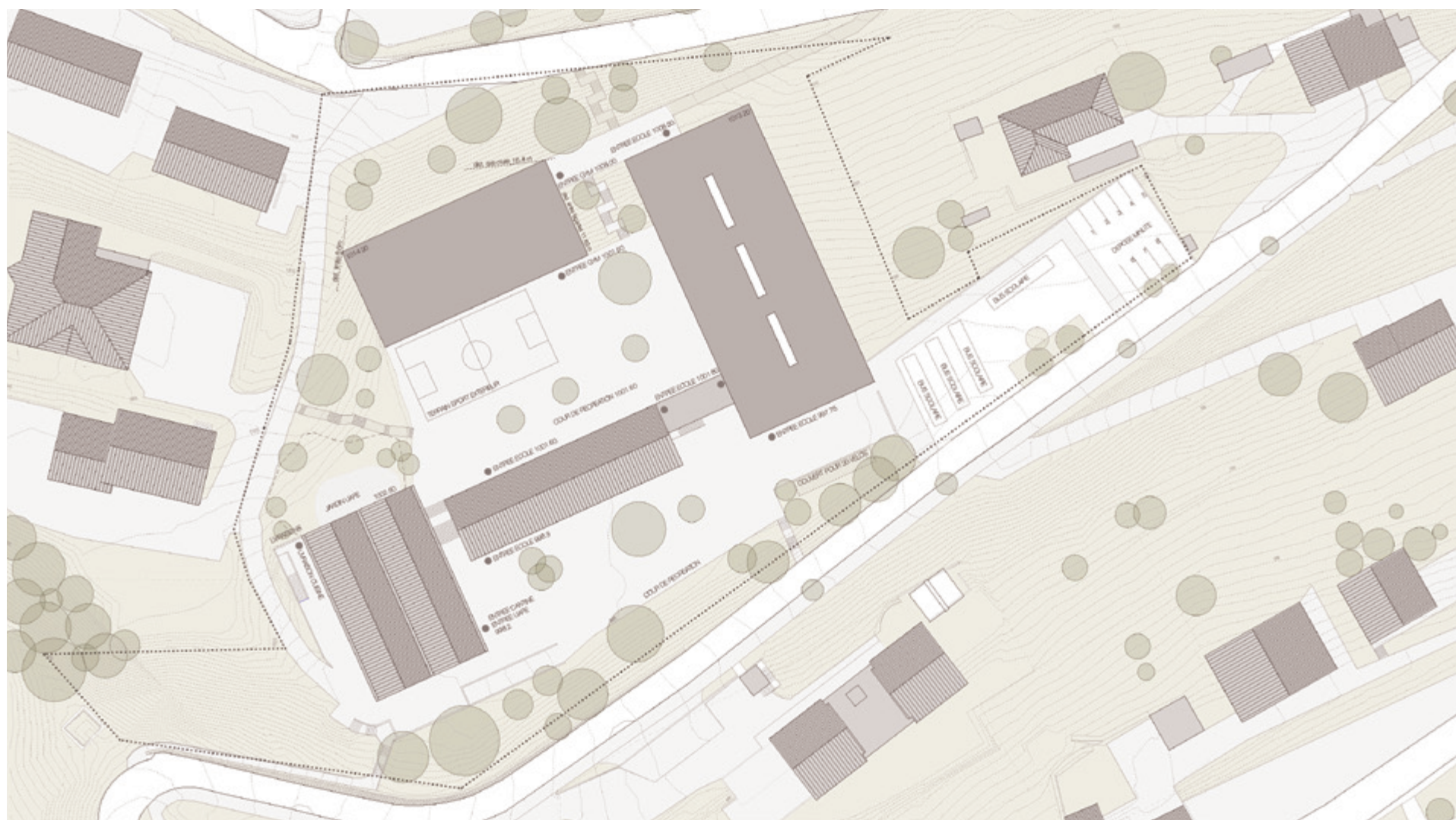
CONCOURS DE PROJETS

COMMUNE D'AYENT – AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE BOTYRE, AVEC SALLE DE GYMNASTIQUE ET STRUCUTRE D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS (UAPE)

RAPPORT DU JURY – MARS 2023

Departement des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



CONCOURS DE PROJETS AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE BOTYRE A AYENT

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune d'Ayent, mandant et Maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement, de la jeunesse et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'augmentation de la population sur la commune d'Ayent, et plus particulièrement celle du nombre d'enfants, engendre actuellement une sur-occupation des bâtiments tant de l'école primaire que de l'UAPE et de la crèche. Les effectifs atteignent les normes maximales possibles pour les locaux actuels et entraînent une saturation tant du bâtiment scolaire que des infrastructures liées à l'accueil de la petite enfance

Actuellement, 325 enfants sont scolarisés de la 1 à la 8 H. Les projections démographiques montrent une augmentation des effectifs scolaires avec 384 élèves projetés à la rentrée 2025. Il est par conséquent impératif et urgent d'agrandir les structures actuelles pour répondre aux besoins.

Le présent concours est mis sur pied afin de trouver le meilleur projet d'agrandissement du centre scolaire. La commune d'Ayent souhaite avoir une vision globale du développement des différentes structures envisagées sur ce site. En fonction des aspects financiers liés à la réalisation du projet, il est fort probable que celui-ci soit réalisé en deux étapes.

Dernièrement, les salles de classe ont été réorganisées afin de permettre l'utilisation complète de tous les espaces disponibles, ce qui a amené l'utilisation de certains locaux exigus et inadaptés pour la salle des maîtres, le bureau de l'adjoint ou la salle d'appui. Compte tenu de ce manque de place, une classe a été aménagée dans le bâtiment de la société de musique sur la parcelle 8899.

Pour la rentrée scolaire 2022 des containers provisoires ont été installés dans la cour inférieure afin d'accueillir une classe.

A la rentrée 2023 selon les projections, des containers pour 2 classes supplémentaires seront nécessaires.

Actuellement le site de l'école est constitué de 3 bâtiments distincts et d'époques différentes :

A l'ouest, la salle de gym, construite dans les années 1983/84, elle nécessite une mise en conformité importante.

Au centre, l'ancien bâtiment construit dans les années 1964-65 et rénové en 2015 abrite actuellement 9 classes, dont 2 salles d'ACM.

A l'est, le nouveau bâtiment, construit en 1996, abrite 8 classes et la bibliothèque.

Les deux bâtiments scolaires sont à maintenir et seront rénovés selon les nécessités pour une mise en conformité sécuritaire. Par contre le bâtiment de la salle de gymnastique peut être démolie, cela est laissé à la libre appréciation des concurrents. Si tel est le cas une salle de gym de 16/28/8 m. sera proposée en remplacement.

La crèche-UAPE actuelle se situe en aval de la route, sur la parcelle 2557, (hors périmètre du concours).

La crèche et la nurserie resteront dans ce bâtiment et profiterons des espaces libérés par le déménagement de l'UAPE dans les nouveaux locaux objets du présent concours.

L'objectif du concours est évidemment d'agrandir le complexe scolaire. Cela en maîtrisant les contraintes majeures du lieu. Entre autre en tirant le meilleur parti possible de la forte topographie afin de dégager des espaces extérieurs de qualité en lien avec l'école.

Les aménagements extérieurs sont également dévolus au public «ouverture au village et/ou au public» en dehors de l'usage scolaire. Comme les cours d'école, le terrain de sport ainsi que le réfectoire qui permettent l'organisation de diverses manifestations publiques.

D'autre part l'extension du centre scolaire doit s'intégrer parfaitement au complexe actuel en termes de volumétrie, de distribution et de fonctionnement. L'ensemble des bâtiments doit fonctionner comme une école.

La commune d'Ayent, la direction d'école et les enseignant.e.s sont sensibles aux modalités différenciées de travail et souhaiteraient des espaces intérieurs modulables. Ainsi, un agencement de typologie innovante qui pourrait contenir des salles de classes ouvertes vers l'extérieur au moyen de patios ou de balcons permettrait un enseignement stimulant et créatif.

Contraintes particulières :

Le centre scolaire doit rester en activité durant toute la durée des travaux.

L'UAPE doit pouvoir fonctionner indépendamment de l'école et par conséquent bénéficier d'un accès autonome.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics
- Accord inter-cantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F))

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SIP en collaboration avec la commune d'Ayent. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

19 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 14 projets ont été retournés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Les projets N°01, 02, 03, 04, 05 et 08 n'apportent pas de proposition relative au problème de surchauffe dû à la façade en plots de verre du bâtiment scolaire de 1996.

Les projets N° 08 et 13 comportent des problèmes quant au maintien de l'abri PC.

Le projet N°04 démolit le bâtiment de l'école d'origine de 1965 ainsi que la salle de gym attenante.

Les distances de sécurité incendie (AEAI-DPI 15-15) semblent être respectées dans tous les projets.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, soit les calculs du cube SIA et surfaces brutes de plancher n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA et surfaces de plancher des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mercredi 22 et jeudi 23 mars 2023.

Analyse du site

Le périmètre du concours correspond au périmètre des parcelles N° 8904, 8905 et 17018.

Les parcelles sont sises en zone «de constructions et d'installations publiques A» qui n'impose pas de restrictions constructives (hauteur, toiture, distance aux limites ...).

Les deux bâtiments scolaires existants sont entretenus et sains, donc à conserver. Par contre la démolition éventuelle du bâtiment de la salle de gymnastique est laissée à la libre appréciation des concurrents.

La topographie est une composante dominante du site. L'un des enjeux de l'extension sera de composer habilement avec la pente pour constituer avec les bâtiments existants un nouvel ensemble scolaire homogène et fonctionnel.

Analyse des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 14 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 14 projets au jugement.

Toutefois les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art. 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°04 BELVEDERE
- N°08 FUNAMBULE

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 4 projets suivants sont éliminés :

- N°03 LES BATONS DE PLUIE
- N°05 SANS TITRES, AVEC ECOLIERS
- N°13 LES TROIS COURS
- N°14 AM STRAM GRAM

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, les projets encore en lice ont été analysés avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions des futurs utilisateurs, de l'ingénieur civil et des experts. Le jury a notamment étudié l'intégration au complexe scolaire actuel en termes de volumétrie, de distribution et de fonctionnement. Mais aussi la qualité des espaces extérieurs, la relation à la topographie, les qualités spatiales intérieures ainsi que le fonctionnement général du projet. Les différentes thématiques sont débattues par le jury. Les 6 projets suivants sont éliminés :

- N°01 MR. MIME
- N°02 BOUTSETS
- N°06 UNE C'EST BIEN, UNE DOUBLE C'EST MIEUX
- N°07 ADRE
- N°08 FUNAMBULE
- N°09 NEO

Repêchage

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets et confirme ses jugements antérieurs. Aucun repêchage n'est effectué.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 114'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°11	CAM'BOTE	CHF 32'000.- HT
-------------	----------	-----------------

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°12	LICHEN	CHF 29'000.- HT
-------------	--------	-----------------

3^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°10	MON FRERE	CHF 21'000.- HT
-------------	-----------	-----------------

4^{ème} rang / 1^{ère} mention


Projet N°04	BELVEDERE	CHF 12'000.- HT
-------------	-----------	-----------------

Le jury décide d'attribuer à chacun des dix bureaux non primés un montant de CHF 2'000.- HT .

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité.....
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix..... au projet :
n° 11, devise " GA MBOTE....."
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 23 mars 2023

Philippe Venetz



Christophe Beney



Chantal Beaupain



Matthieu Emery



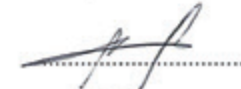
Claudia Schermesser



Jean-Claude Frund



Nicolas Corger



Béline Aymon



Gérard Constantin



Christophe Lugon-Moulin



Michel Beytrison



Anne Bührer Moulin



Rachel Vuagniaux



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°11 «CAM'BOTE» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

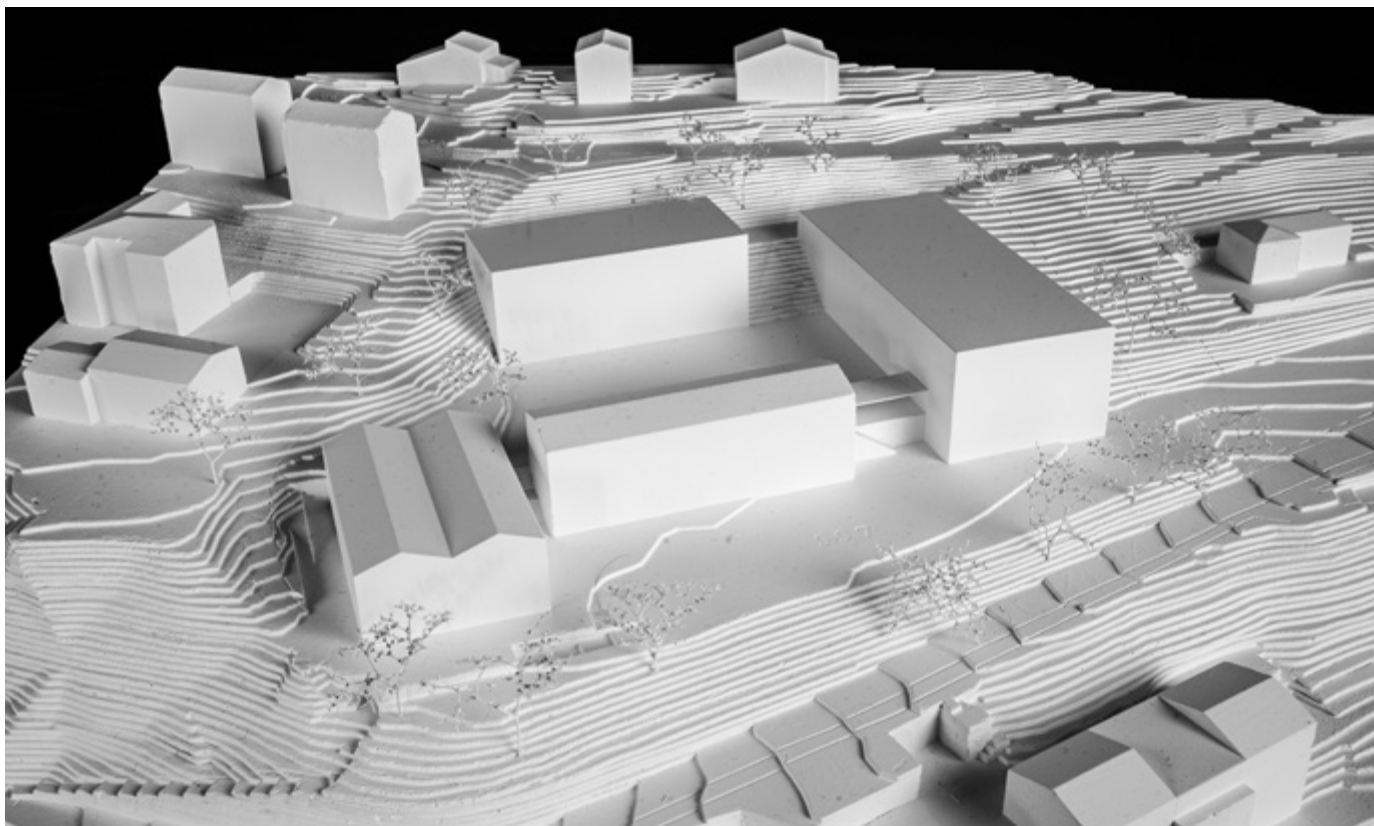
Le projet propose de compléter le programme existant par 3 interventions qui prennent appui de manière hiérarchisée et nuancée sur l'existant. La première idée forte est d'agrandir l'école de 1996 par l'adjonction d'un volume, de toute longueur et de toute hauteur, sur son côté ouest, ajoutant une valeur d'usage très appréciée. La seconde est d'investir la salle de sport existante par les locaux de l'UAPE, répondant habilement à l'indépendance nécessaire à l'utilisation de ce programme d'accueil. La troisième est de réaliser un nouveau volume dans la pente accueillant le programme sportif, relativement retiré, délimitant une cour d'école généreuse.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le vendredi 21 avril 2023 à 17h30** à l'Espace Wildhorn, route d'Anzère 1, 1972 Anzère.

Les projets seront exposés du lundi 24 avril au mercredi 3 mai, week-end non compris, entrée libre de 17h à 19h.

PROJETS PRIMES



N°11 CA M'BOTE

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

LES ATELIERS DU PASSAGE SARL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Cyrille Fasel, Léonie Ruchet, Hervé Romanens, Morgane Leppanen, Arnaud Perisset, Vania Piller

12

SABERT SA, CRANS MONTANA

Collaborateurs :

Damien Morand, Damir Gudelj

Le projet propose de compléter le programme existant par 3 interventions qui prennent appui de manière hiérarchisée et nuancée sur l'existant. La première idée forte est d'agrandir l'école de 1996 par l'adjonction d'un volume, de toute longueur et de toute hauteur, sur son côté ouest, ajoutant une valeur d'usage très appréciée. La seconde est d'investir la salle de sport existante par les locaux de l'UAPE, répondant habilement à l'indépendance nécessaire à l'utilisation de ce programme d'accueil. La troisième est de réaliser un nouveau volume dans la pente accueillant le programme sportif, relativement retiré, délimitant une cour d'école généreuse.

Ainsi, l'extension de l'école utilise les dispositifs de circulation en place et les reproduits intelligemment sans aucune intervention lourde. Le bel escalier en cascade garde son caractère et son sens. Il devient central, anime le cœur de l'édifice, et dessine le « seuil » entre l'ancien et le nouveau. Des espaces généreux, libres d'usages, et très aisément appropriables, sont proposés aux extrémités dans les étages, répondant justement aux nouveaux besoins pédagogiques. La volonté des auteurs est de faire corps avec l'école existante. Ainsi, ils suggèrent de poursuivre et retourner localement les pignons existants en béton, de manière directe et volontaire, et d'y insérer entre eux les nouvelles salles de classe en construction bois. Sans remettre en question ce principe qui semble faire du sens, le jury regrette que cette thématique sensible n'ait pas été plus développée. Les nouvelles salles de classe s'orientent à l'ouest et se prolongent par un balcon. Ce principe convainc et gère les questions d'échauffement solaire.

L'UAPE semble parfaitement s'établir entre les murs de l'ancienne salle de sport. Au rez-de-chaussée, la cantine scolaire dispose d'un accès direct par la cour sud. Elle offre la perspective d'un usage extra-scolaire sans contrainte, associant place extérieure et espaces intérieurs.

Les deux salles de sport sont disposées l'une au-dessus de l'autre, dans un volume qui par ses proportions participe de manière équilibrée à la composition bâtie. Les locaux d'accueil, de vestiaires et d'engins sont organisés très efficacement sur son petit côté. Ils se développent sur trois niveaux par salle. Profitant de la topographie, les

auteurs proposent une première entrée depuis la cour d'école et une seconde en partie supérieure du site. Toutefois, la relation entretenue par le gabarit du bâtiment avec la topographie et le contexte paysager, en partie nord et plus particulièrement dans l'angle nord-ouest, n'est pas convaincante et demande un calibrage de la position du volume en coupe. De plus, cet ajustement permettra de minimiser les terrassements.

Les agrandissements et ajouts proposés composent ainsi avec un établissement scolaire fait de plusieurs bâtiments, déjà réalisés en étape, en ménageant les ressources, et en tirant le meilleur de chacun, que ce soit en affirmant et en se jouant de leur morphologie ou en profitant de leur situation. Il en découle des espaces extérieurs généreux, en pleine terre, permettant une arborisation sans contrainte.

Concept statique

Le projet prévoit d'utiliser systématiquement le béton armé pour les structures contre terre et, pour les structures hors sol, le bois en élévation et des dalles mixte bois/béton. Tandis qu'il est proposé de rigidifier le mur enterré de la salle de gymnastique avec des refends extérieurs en béton armé, la matérialité des fermes principales des deux niveaux est admise en bois.

Le programme proposé tant pour l'ancienne salle de gym, transformée en UAPE, que pour l'extension de l'aile de l'école de 1996 permet avantagement de résoudre les problèmes identifiés en termes de sécurité parasismique, avec un concept d'assainissement approprié consistant pour le premier objet à l'ajout d'une dalle intermédiaire et d'éléments de stabilisation des cadres existants et pour le second à l'ajout d'une série de contreventements dans le sens transversal.

Le bâtiment scolaire de 1965, qui a déjà fait l'objet d'un assainissement parasismique, n'est respectueusement pas touché par l'intervention. Finalement, le couvert de liaison est démolé et reconstruit dans des dimensions moindres, en raison de l'emprise de la construction de l'extension de l'école de 1996.

Croquis d'axe de l'axe



Cu m'bot

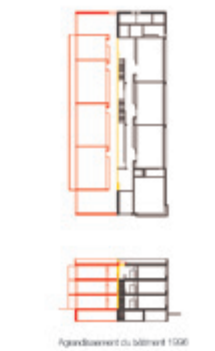
Construction - structure - intérieur
Les plans structurels intérieurs des nouvelles constructions ont été réalisés en 2018. Le charpente des salles de gymnase est en bois massif. En rénovation avec le langage architectural du bâtiment 1990, les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton. Les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton. Les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton. Les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton.

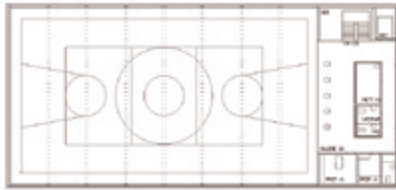


Rénovation
Le réaménagement de l'ancienne salle de gymnase a été réalisé en 2018. Les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton. Les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton. Les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton. Les murs pleins ont été remplacés par des murs en béton.

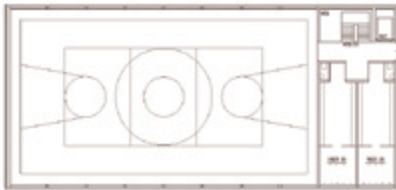


Rénovation
Le hall de 1955 est devenu de l'école. Une nouvelle salle d'activités a été créée. Les éléments structurels principaux et secondaires ont été remplacés par du béton. Les revêtements de sol ont été remplacés par des dalles de béton. Les revêtements de sol ont été remplacés par des dalles de béton. Les revêtements de sol ont été remplacés par des dalles de béton.

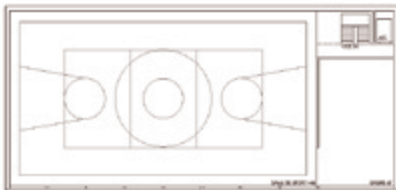




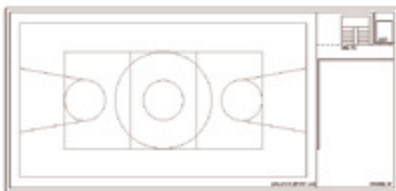
Plan de jeu / salle de gym 1 / 1/200



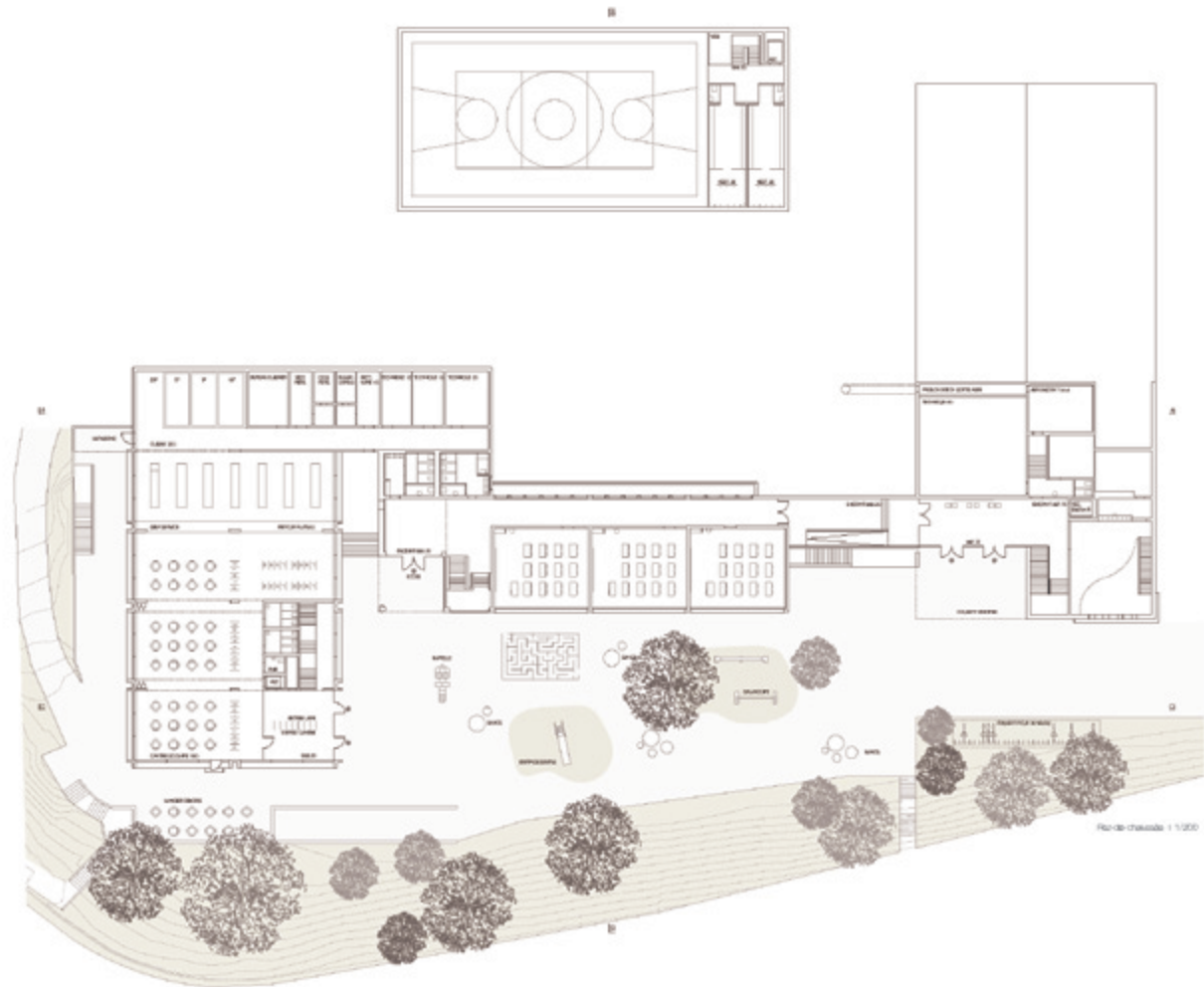
Plan de jeu / salle de gym 1 / 1/200



Plan de jeu / salle de gym 1 / 1/200

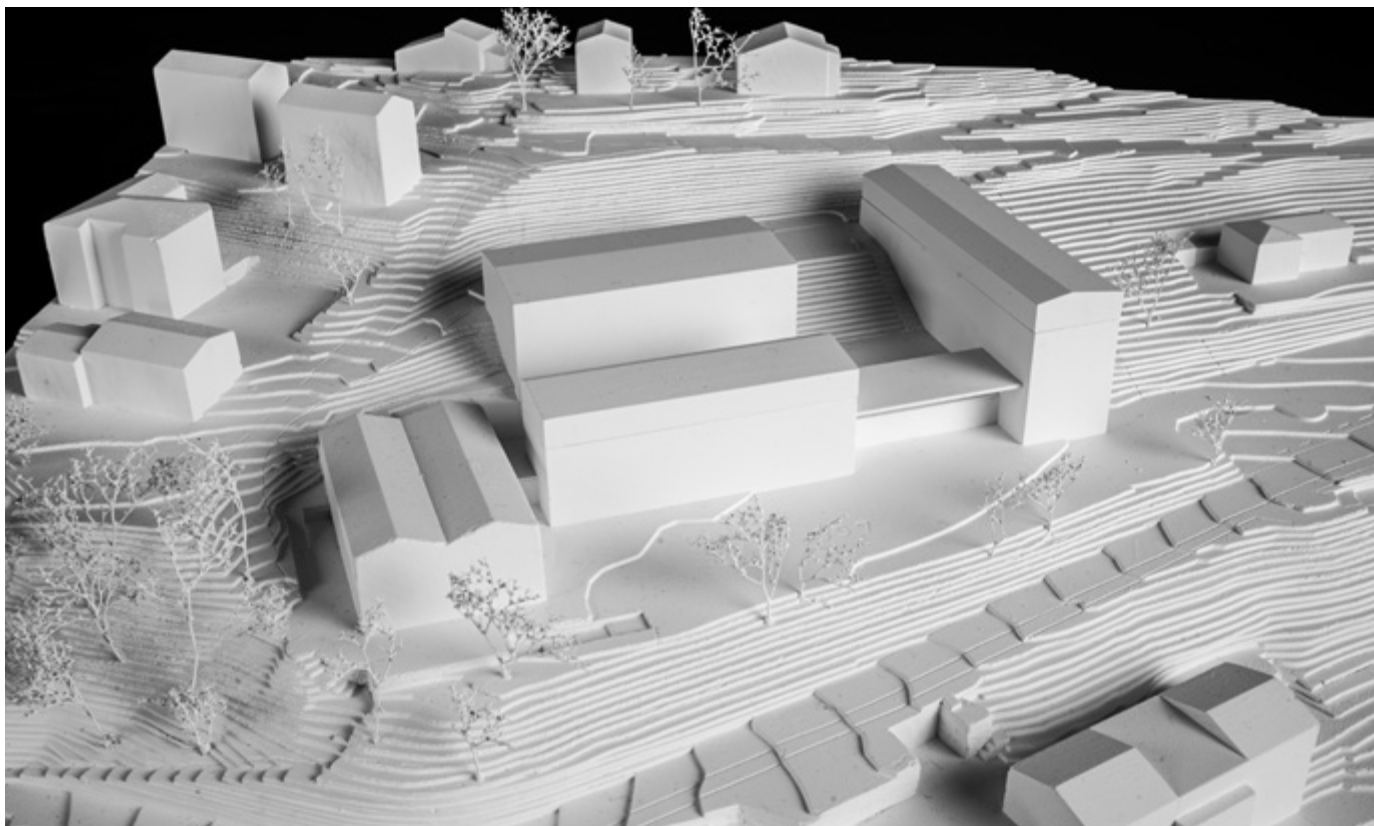


Plan de jeu / salle de gym 1 / 1/200





N°11 CA M'BOTE



N°12 LICHEN

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

DESCHENAUX ARCHITECTES SARL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Valentin Deschenaux, Paul Devaux, Loïs Andrey, Luc Rotzetter

18

VINCENT BECKER INGÉNIEURS FRIBOURG SARL, MARLY

Collaborateurs :

Eyüp Selçukoglu

Les auteurs proposent plusieurs interventions, délicates et sensibles, qui complètent le programme en place. Ces agrandissements successifs tendent à composer un nouvel ensemble scolaire homogène. Ainsi, les deux volumes existants contenant les salles de classes sont rehaussés d'un niveau. Ces ajouts, construits en bois, comme posés sur les toits, s'identifient en tant que tel. Par leur identité architecturale et structurelle, ils proposent une réponse formelle convaincante et durable. La salle de sport existante est conservée en l'état et son usage est maintenu. Complétant le programme sportif et accueillant la cantine ainsi que l'UAPE, un nouveau volume est proposé en limite nord de la cour d'école existante, poursuivant l'identité matérielle recherchée pour les surélévations.

Les fonctions sont reliées entre elles au rez-de-chaussée inférieur. Les locaux de services de la salle de sport existante sont étendus efficacement sous la cour et répondent aux besoins de la nouvelle salle. Un patio apportant une belle qualité de lumière remplace le saut de loup en façade nord de l'école d'origine. En arrière-plan, une autre source de lumière est indirectement offerte par le volume de la nouvelle salle de sport contribuant à rendre très agréable ce niveau enterré.

Dans le volume ajouté, la nouvelle salle de sport retient le terrain grâce à sa structure verticale marquée. La proposition du portique sur double hauteur, à l'interface de la cour d'école et de la salle de sport, est judicieuse et offre une très belle atmosphère. Au-dessus, les locaux extra-scolaires sont disposés logiquement, et bénéficient de prolongements extérieurs agréables.

Le jury relève la qualité et la grande cohérence du travail proposé.

Malheureusement, le parti architectural ne permet pas de répondre aux nouveaux besoins pédagogiques d'enseignement. En effet, la répétition de l'organisation en place, couloir-classes, dans les étages ajoutés, sans proposition de dilatation spatiale des halls de distribution, est très contraignante pour l'enseignement d'aujourd'hui. Cette disposition n'apporte pas les plus-values organisationnelles attendues par l'agrandissement et ne satisfait pas l'objectif déterminant recherché.

Même si la compacité générale est appréciée, la cour d'école souffre de générosité. Ainsi, son identité évoque la rue et non une cour de récréation.

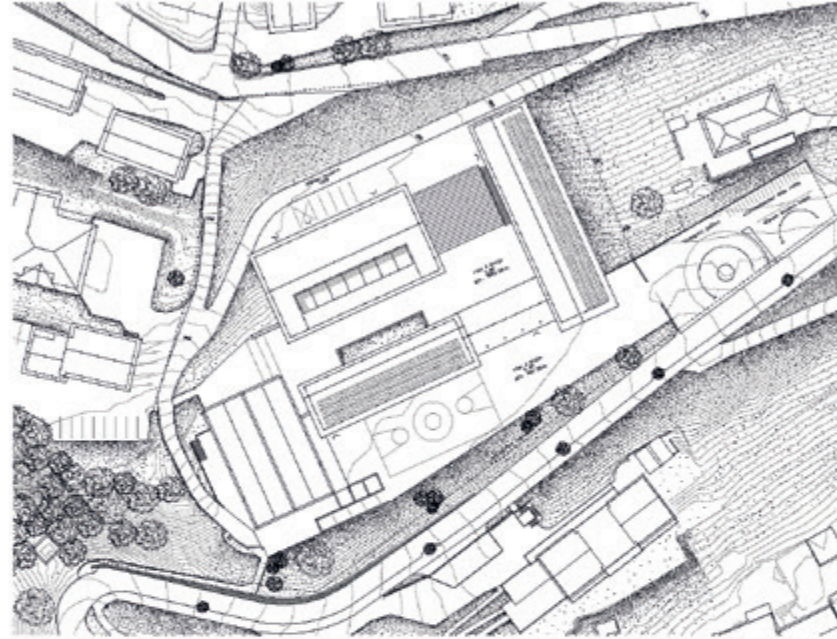
Concept statique

Le projet prévoit majoritairement des constructions en bois. Seules les parties contre terre du projet et les cadres de la nouvelle salle de gymnastique sont prévus en béton armé.

Le nouveau volume construit au nord du site reçoit une structure porteuse résultant des différents programmes, à savoir des cadres asymétriques pour la salle de gym, servant aussi bien à soutenir le plafond de la salle que la poussée des terres, et des poteaux et planchers exclusivement en bois pour l'espace UAPE des deux niveaux supérieurs.

Le solde du programme prend place dans les deux surélévations en bois, à la fois du bâtiment le plus ancien du site et de l'aile de l'école de 1996. Si, pour ce dernier, la possibilité statique d'une telle intervention, moyennant toutefois un assainissement localisé accru au niveau parasismique, n'est pas discutée, la surélévation de l'école de 1964-65 - même en matériau léger et avec un respect des axes porteurs principaux – semble plus questionnable, dans la mesure où un assainissement (en particulier parasismique) a déjà dû être mené en 2013 et qu'il est peu probable que cet assainissement ait été réalisé avec de la réserve.

Finalement, le bâtiment de la salle de gymnastique existant, dont le programme n'est pas modifié par le projet, devra tout de même faire l'objet d'un assainissement parasismique.



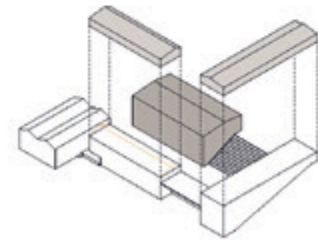
Plan de situation - 1/100

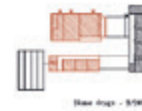
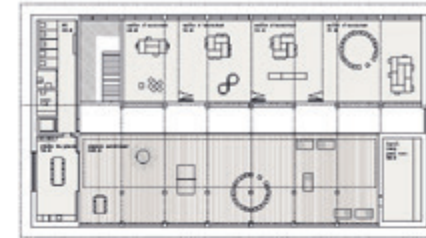
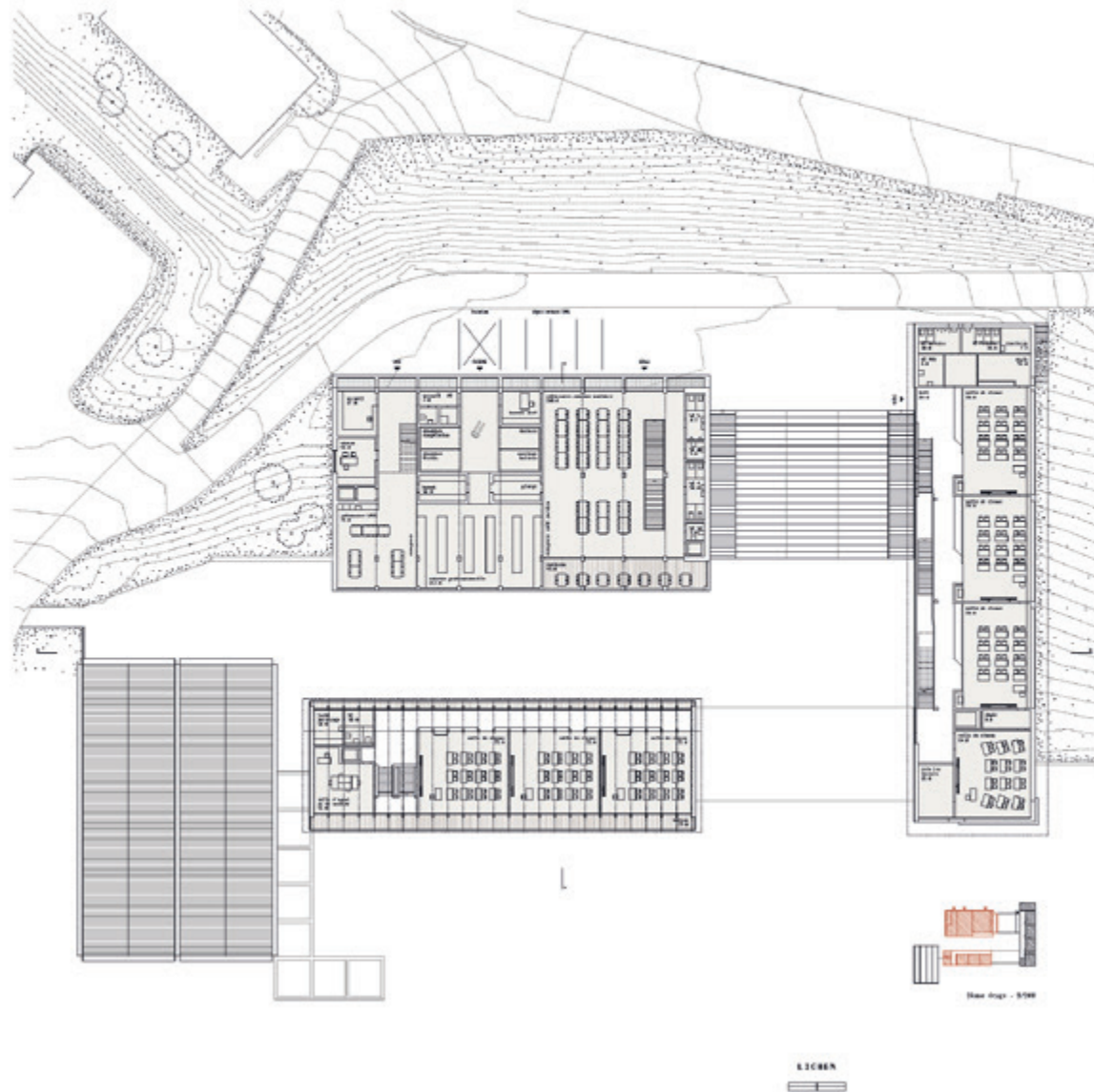
Design et implantation

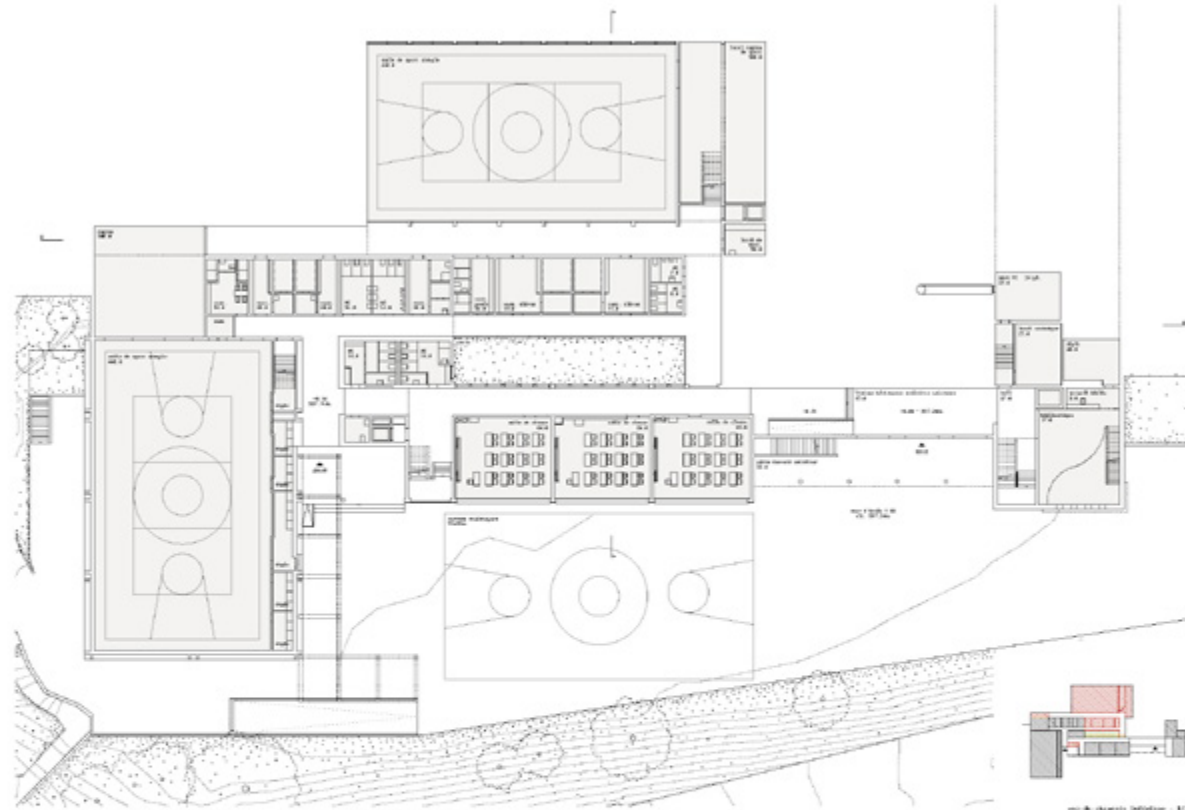
La grille idéale se trouve sur une grande armoire posée au sol. Elle est qualifiée et est composée. A l'usage de l'école qui se situe sur les côtés. Il permet de créer un véritable cœur pour le nouveau centre scolaire de Boitte, sans une rupture avec le site historique et respectueux de l'existant, de la topologie du site et de la topologie de site.

L'implantation se fait la plus simple possible, les deux bâtiments existants sont reliés par un pont de bois, pour répondre au besoin de nouvelles classes. A cela s'ajoute un nouveau bâtiment, plus haut, qui s'élève au-dessus du site.

La structure de terre s'implante par-dessus le bâtiment existant. Elle permet de redéfinir la zone scolaire pour les 1.100, qui s'ajoute d'un petit et d'un grand bâtiment existant sur le nouveau bâtiment. Elle reprend les axes principaux de notre site, mais avec le parti pris de dire que le nouveau centre scolaire, la grande zone d'usage, se trouve sur le côté. La solution est la solution la plus simple. Elle permet également d'implanter le nouveau pour créer les différents bâtiments et améliorer la qualité de site de site, en fait à la suite de quel bâtiment.







vue de l'élévation latérale - E130



LICHEN

coupe 44 - E130

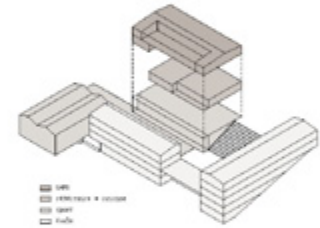
Programme et espace

La répartition du programme dans le nouveau bâtiment se fait de façon progressive et équilibrée. Le jeu scolaire, la salle sport, le centre de la lecture, les laboratoires et l'espace d'exposition de l'après-midi, se succèdent ainsi, l'après-midi voit ses lignes architecturales se définir, les caractéristiques architecturales générales s'accroissent de façon progressive. Ensuite, on a le bâtiment scolaire.

Le thème des espaces de jeu est celui de créer une unité architecturale pour les zones scolaires. Dans les réalisations, la répartition des surfaces selon des volumes respectivement situés des étages latéraux les uns aux autres plus proches que les autres, grâce aux vitrages qui s'ouvrent large au sud, et aux balcons qui prolongent les espaces d'enseignement vers l'extérieur.

Dans le nouveau bâtiment, la répartition spatiale est également soignée. Au sein d'un même volume, les surfaces sont réparties de façon progressive pour accueillir les différents niveaux de l'école. Les zones de jeu sont distribuées tout au long de l'axe de progression, ce qui permet de créer une unité architecturale pour les zones scolaires. L'ensemble est ainsi parfaitement en accord avec les volumes latéraux de l'ensemble qui est ainsi traité de façon progressive. Les volumes de jeu sont donc plus proches que les autres, grâce aux vitrages qui s'ouvrent large au sud, et aux balcons qui prolongent les espaces d'enseignement vers l'extérieur.

À l'usage d'assurer la répartition spatiale, on considère de plus en plus que l'unité spatiale se fait au sein de volumes latéraux, qui sont ainsi traités de façon progressive. Les volumes de jeu sont donc plus proches que les autres, grâce aux vitrages qui s'ouvrent large au sud, et aux balcons qui prolongent les espaces d'enseignement vers l'extérieur.

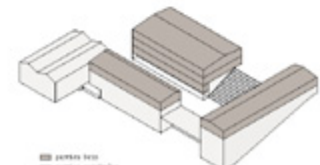


Particularité de réalisation

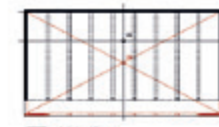
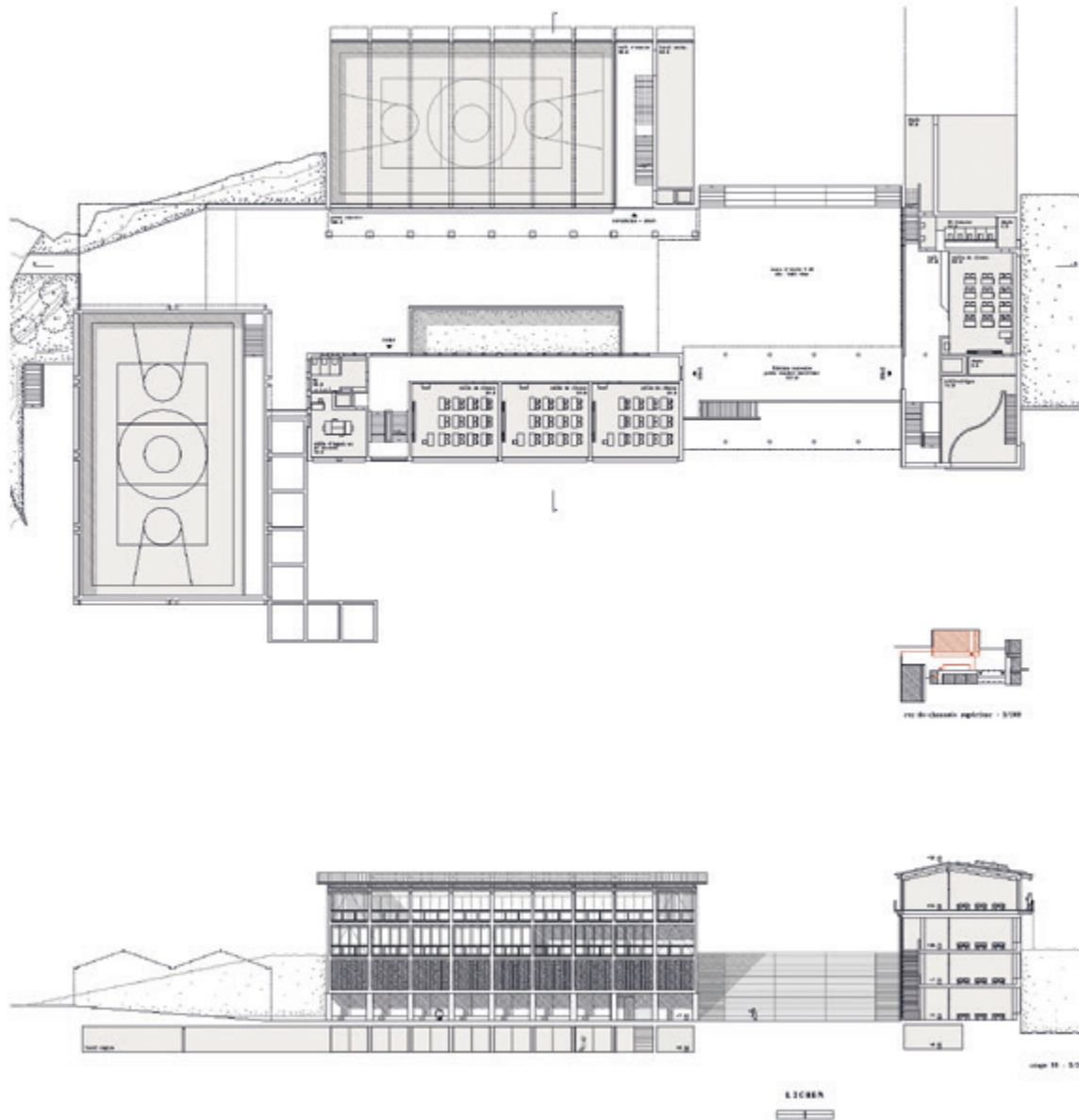
Le projet se caractérise par une construction en bois, offre d'offrir une solution simple à l'intermédiaire tout en créant une unité pour l'ensemble scolaire de cette école. Les volumes de jeu sont donc plus proches que les autres, grâce aux vitrages qui s'ouvrent large au sud, et aux balcons qui prolongent les espaces d'enseignement vers l'extérieur.

Le thème des espaces de jeu est celui de créer une unité architecturale pour les zones scolaires. Dans les réalisations, la répartition des surfaces selon des volumes respectivement situés des étages latéraux les uns aux autres plus proches que les autres, grâce aux vitrages qui s'ouvrent large au sud, et aux balcons qui prolongent les espaces d'enseignement vers l'extérieur.

Le thème des espaces de jeu est celui de créer une unité architecturale pour les zones scolaires. Dans les réalisations, la répartition des surfaces selon des volumes respectivement situés des étages latéraux les uns aux autres plus proches que les autres, grâce aux vitrages qui s'ouvrent large au sud, et aux balcons qui prolongent les espaces d'enseignement vers l'extérieur.



CONGRES DE PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE BOÏTÉE



Design structurel

La configuration des charges se matérialise à l'aide d'un réseau en bois qui se glisse qu'une faible épaisseur (environ 100 à 200) au niveau de construction dans les éléments porteurs existants. La répartition de la charge structurelle des éléments sous cette configuration permet un transfert des charges simple tout en limitant l'impactation des existences standards (portes et fenêtres types).

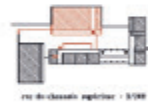
Le bâtiment principal se développe sur trois étages. Les deux niveaux bas-relève sont réalisés à l'aide d'une structure composite de béton et de planches préfabriquées en bois. L'étage supérieur est une grande mezzanine des espaces qui se développent sur la suite de ceux de l'étage et la continuité de cette dernière se caractérise par une fonction structurelle. Une série de colonnes verticales en bois sont fixées (préalablement) à l'ensemble existant pour la transmission des charges au sol. Le bâtiment tout en hauteur se présente de façon en élévation. La réalisation de la hauteur structurale est dictée par la configuration des éléments existants, ce qui offre à la structure une efficacité (Figure 5).

Design de stabilisation - Structure secondaire

Afin de garantir la sécurité parasismique des ouvrages existants, une stratégie d'abord de garantir à une certaine profondeur des interventions (travaux, maintien de structure, répartition des planches et des poutres, etc.) et les compléter par une stratégie de stabilisation. Cette dernière vise à garantir la continuité des éléments existants, qui sont soumis à un séisme standard, et ainsi la sécurité des personnes (Figure 6).

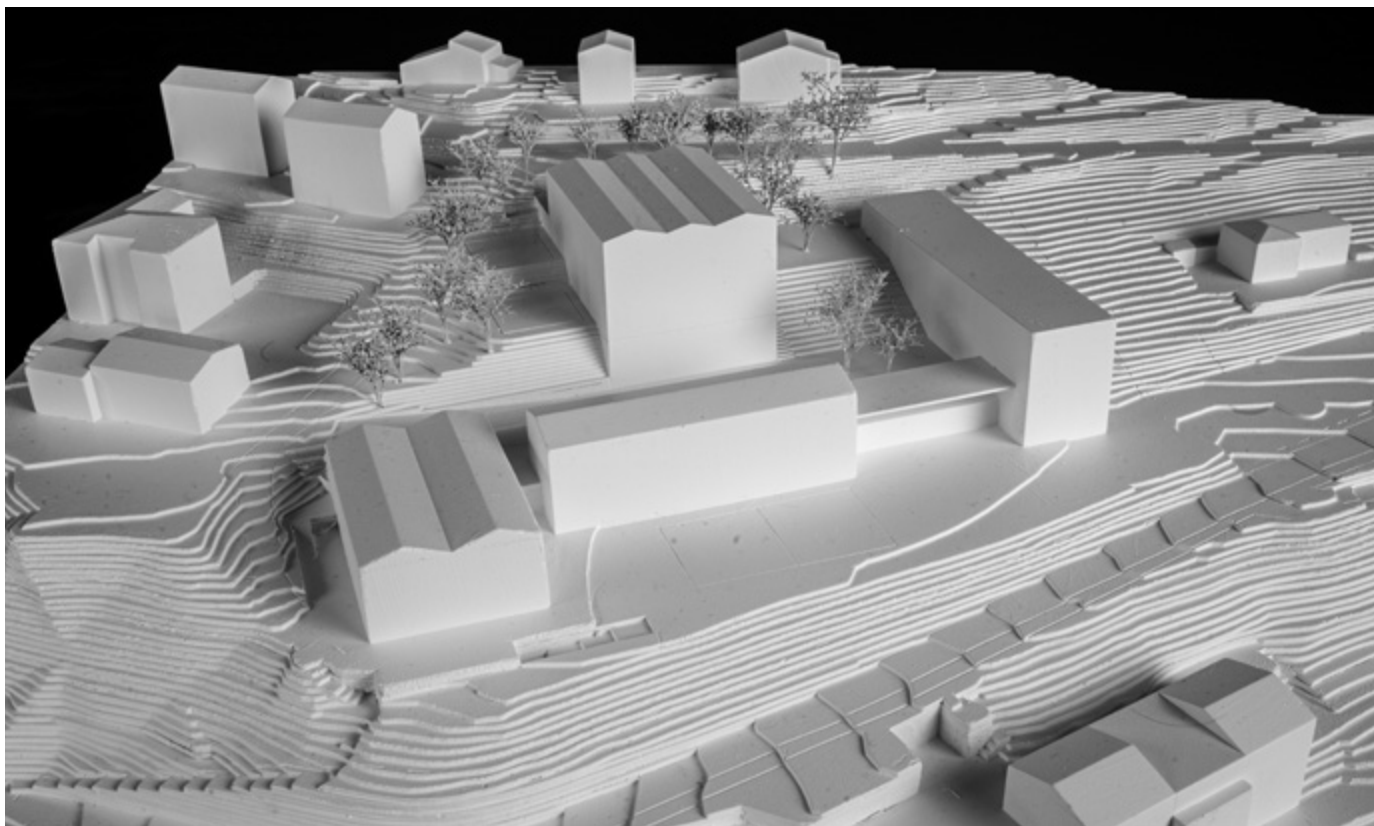
Design de stabilisation - Structure principale

La stratégie adoptée pour garantir la sécurité parasismique de l'ensemble principal est de garantir une certaine épaisseur de comportement sismologique de la structure. La disposition des poutres, des colonnes et des éléments de stabilisation sont de nature à garantir la continuité des éléments existants et ainsi la sécurité des personnes (Figure 6). Cette stratégie est dictée par la configuration des éléments existants, ce qui offre à la structure une efficacité (Figure 5).



vue de classe supérieure : 1/500





N°10 MON FRERE

3^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL, DELEMONT

Collaborateurs :

André Mota, Thomas Mertenat

24

GVH BIEL AG, BIENNE

Collaborateurs :

François Prongué

Avec l'implantation d'un seul bâtiment solitaire positionné perpendiculaire à la pente, agissant comme pivot du site, l'auteur propose une solution très claire d'un impact minimal. Ainsi par sa compacité le projet offre des respirations généreuses au site. Cette stratégie volumétrique a pour conséquence le développement d'un bâtiment élevé, organisé sur 6 niveaux, avec une façade très (trop) haute et imposante sur la cour de récréation.

Les fonctions sont intelligemment empilées, les locaux recevant un grand nombre de personnes ainsi que les fonctions demandant un rapport direct avec les espaces extérieurs sont situés de plain-pied. De plus la modulation du terrain permet à l'UAPE et au réfectoire de profiter de leurs propres prolongements extérieurs. Au rez inférieur le bâtiment est connecté au centre scolaire existant par un généreux foyer éclairé zénithalement, se prêtant bien pour des manifestations publiques en lien avec la salle de gym.

Bien que la répartition des fonctions soit logique, le jury s'interroge sur l'échelle du bâtiment, et sur l'adaptation de cette machine scolaire à la petite enfance.

Aux étages dévolus à l'enseignement le concept pédagogique contemporain se traduit par un large couloir central traversant d'un usage polyvalent. Il est accessible idéalement depuis chaque classe et peut servir d'espace d'appoint pour l'enseignement en créant une réelle «Lernlandschaft», soit un espace éducatif fortement apprécié par le jury.

La connexion entre l'agréable couloir central et la cage d'escalier par un sas desservant aussi les sanitaires est trop restreinte par rapport aux flux importants générés par l'UAPE et l'école. Une autonomie supérieure de l'UAPE serait souhaitable. La position de la salle des maîtres au 5^e étage est trop décentrée par rapport à l'ensemble scolaire. Le fait que le réfectoire de l'UAPE ne se trouve pas au même étage que celui de l'école diminue les possibilités de synergies ou de double usages.

Le jury regrette que le projet ne parle pas de sa matérialité. Ainsi il n'est pas possible à la lecture des plans de s'imaginer l'ambiance créée par la façade ou par les matériaux intérieurs.

Le projet, d'une conception radicale et inattendue, souffre de sa propre proposition. Soucieux de l'impact de l'emprise au sol et conscient des respirations nécessaires par rapport au site, le projet est développé en hauteur dans un volume compact. Par conséquent le nombre d'étages à traverser verticalement ne semble pas compatible et adapté à une école primaire.

La volonté de compacter tout le programme dans un seul bâtiment ne permet pas de dissocier les espaces récréatifs de ceux de l'enseignement. C'est-à-dire que l'enfant passe toute la journée dans le même bâtiment, ce qui n'est pas souhaitable et ne correspond pas à l'esprit désiré. Ainsi le concept d'une machine scolaire de cette taille est certes intéressant, mais il répond peu aux rapports, aux cohabitations et à l'échelle souhaités pour une école primaire. Cela correspond plutôt au fonctionnement d'un établissement scolaire secondaire.

Concept statique

La matérialité proposée pour le nouveau volume au nord du site n'est pas précisée par l'auteur du projet.

Le fonctionnement statique et parasismique du nouveau volume est assuré par un système de mur/poteaux continus en façade et interrompus au niveau du plafond de la salle de gymnastique semi-enterrée dont les charges sont alors reprises par cinq sommiers transversaux.

Le concept d'assainissement parasismique prévu pour la salle de gymnastique existante est basé sur une approche en applique, soit l'application d'une structure métallique en façade. L'aile de l'école de 1996 ainsi que le couvert de liaison doivent en outre recevoir une intervention ponctuelle.

ARCHITECTURE

En tant qu'acteur au sein de la communauté de quartier, le maître de programme définit des objectifs, des contraintes, des orientations de travail, des modalités de gestion et de suivi. Les tâches de l'architecte sont de traduire ces orientations en un projet architectural cohérent, de concevoir et de réaliser un projet de construction qui réponde à toutes les exigences du maître de programme. Les tâches de l'architecte sont de concevoir et de réaliser un projet de construction qui réponde à toutes les exigences du maître de programme.



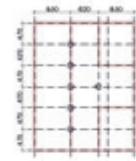
CONSTRUCTION

Le maître de programme définit les objectifs et les orientations de travail. L'architecte traduit ces orientations en un projet architectural cohérent, de concevoir et de réaliser un projet de construction qui réponde à toutes les exigences du maître de programme.



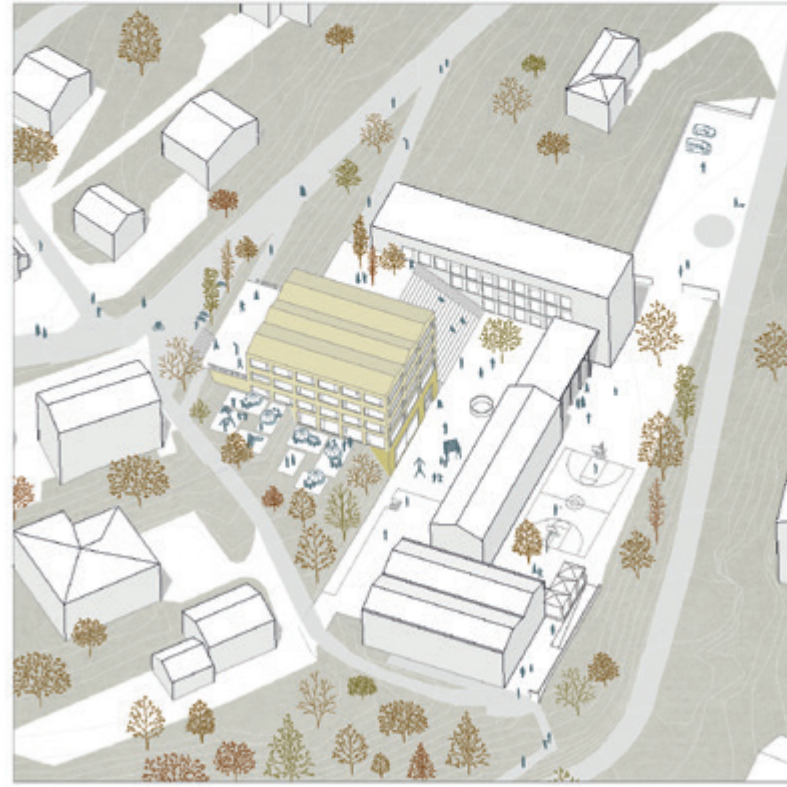
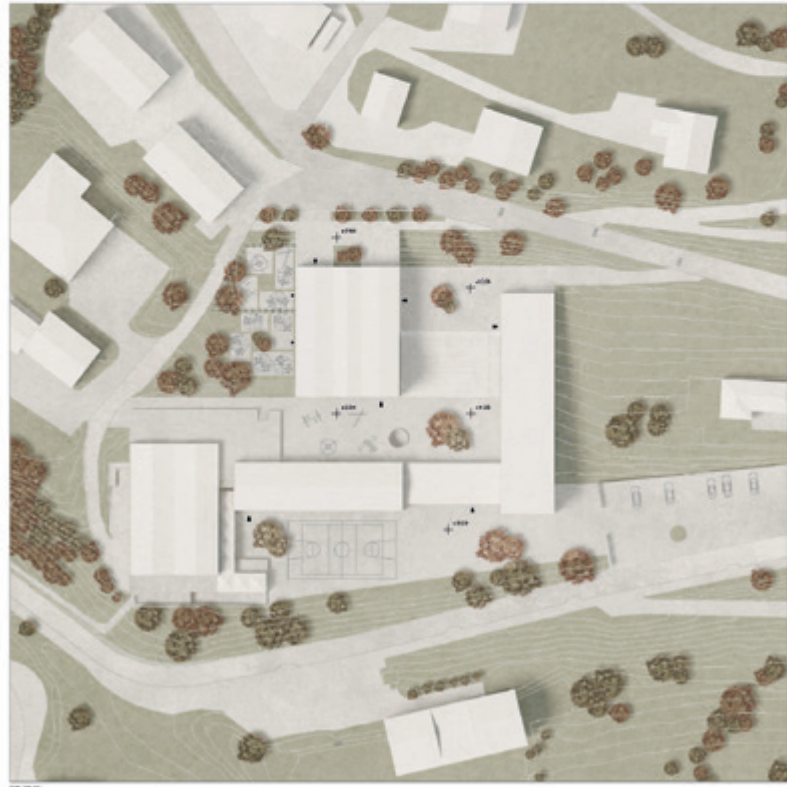
ESTHÈTE

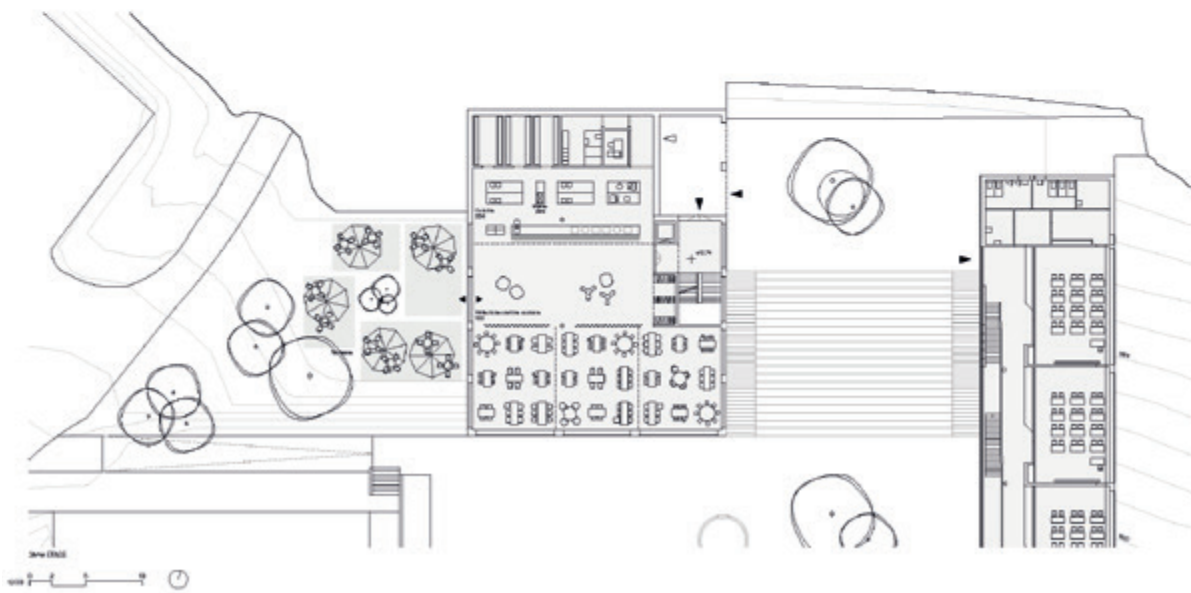
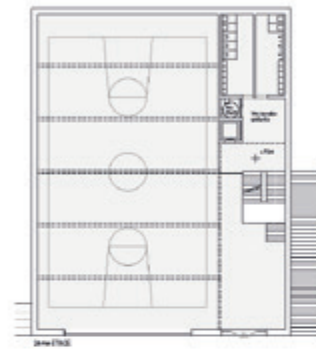
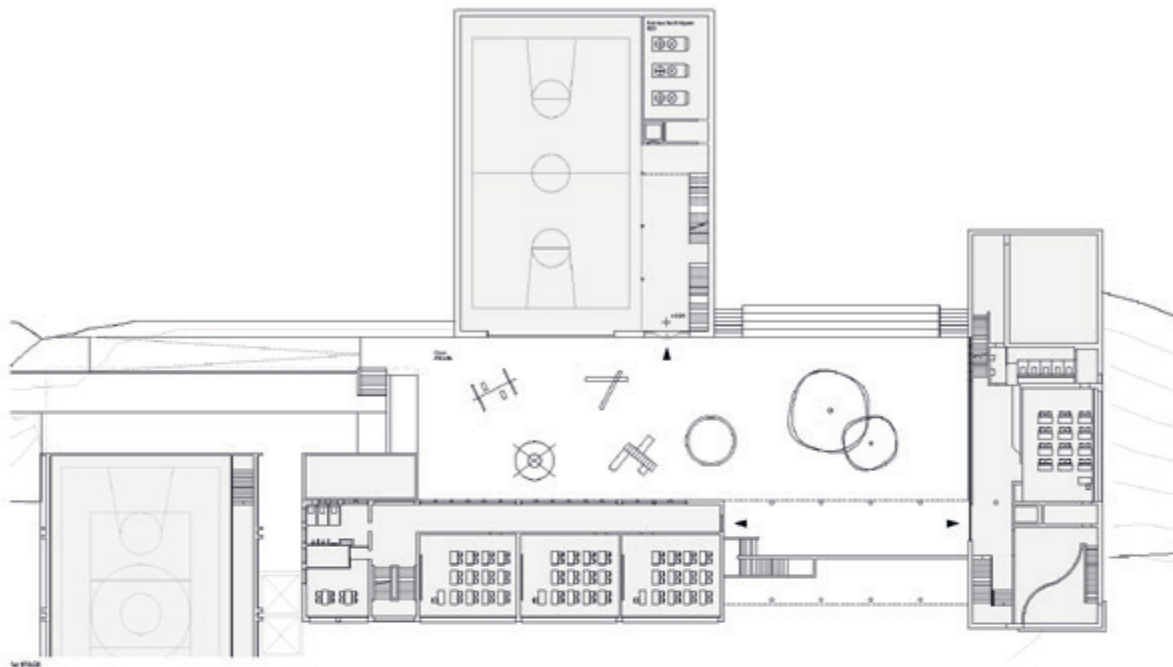
Le maître de programme définit les objectifs et les orientations de travail. L'architecte traduit ces orientations en un projet architectural cohérent, de concevoir et de réaliser un projet de construction qui réponde à toutes les exigences du maître de programme.



MANAGEMENT

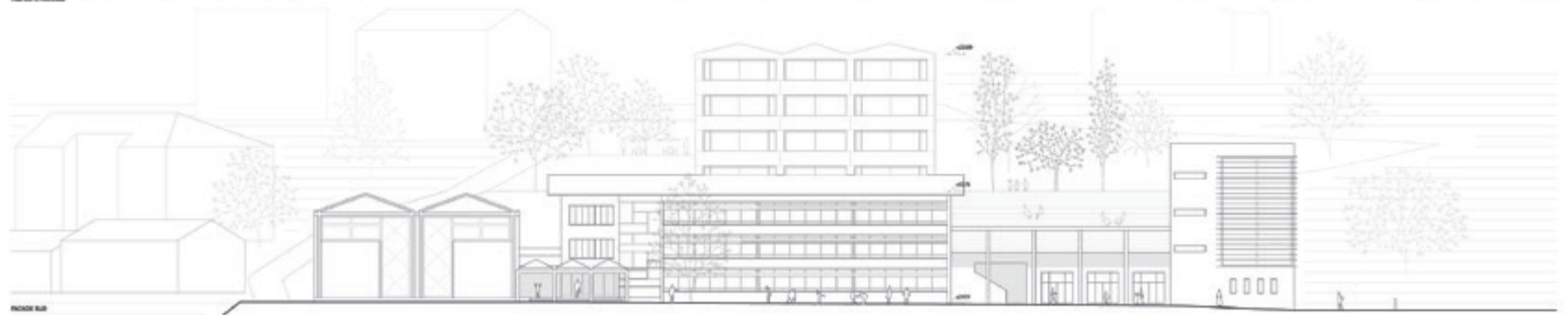
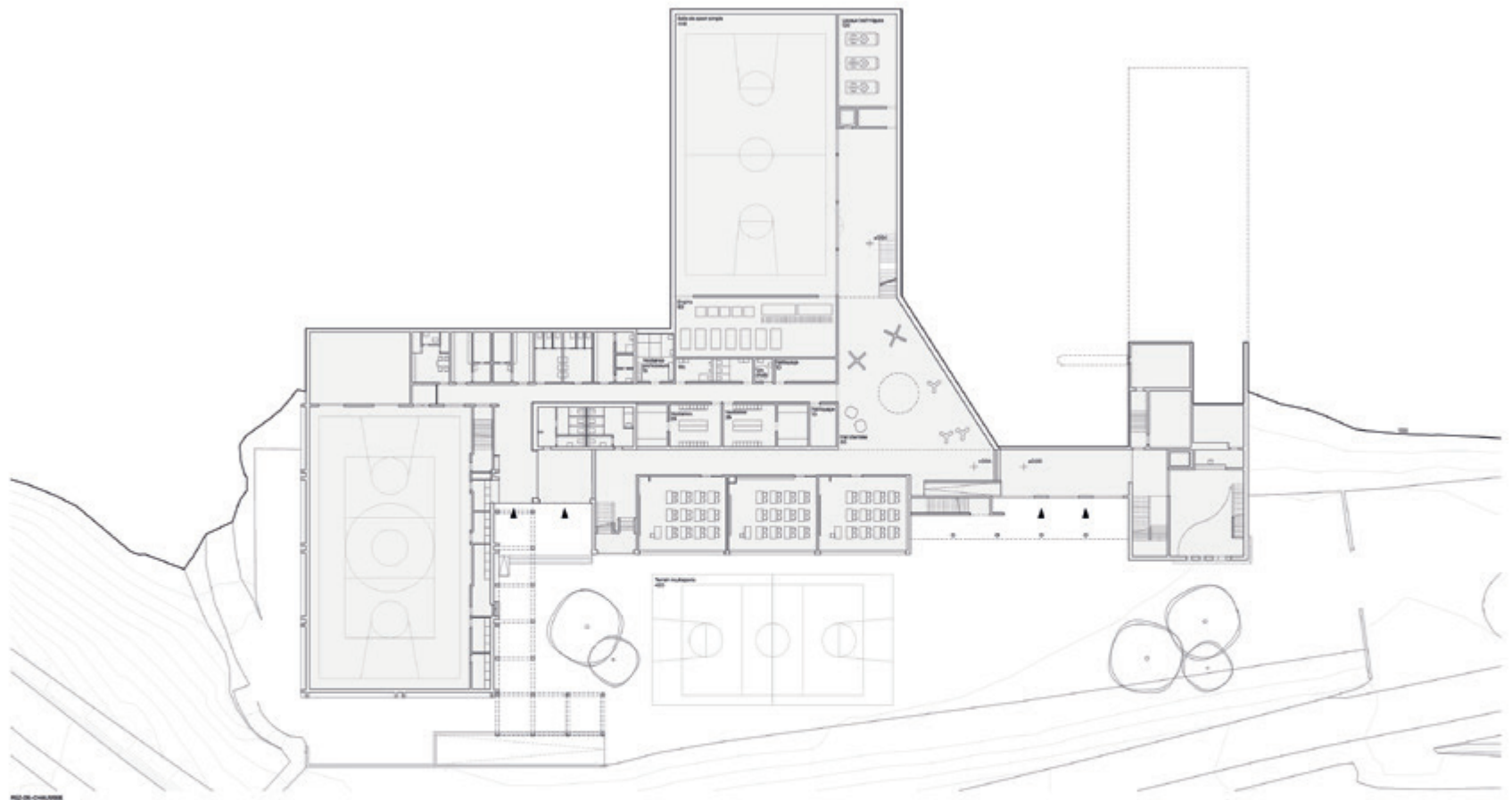
Le maître de programme définit les objectifs et les orientations de travail. L'architecte traduit ces orientations en un projet architectural cohérent, de concevoir et de réaliser un projet de construction qui réponde à toutes les exigences du maître de programme.





CONCOURS ÉCOLE DE BOUYE - MON FRÈRE

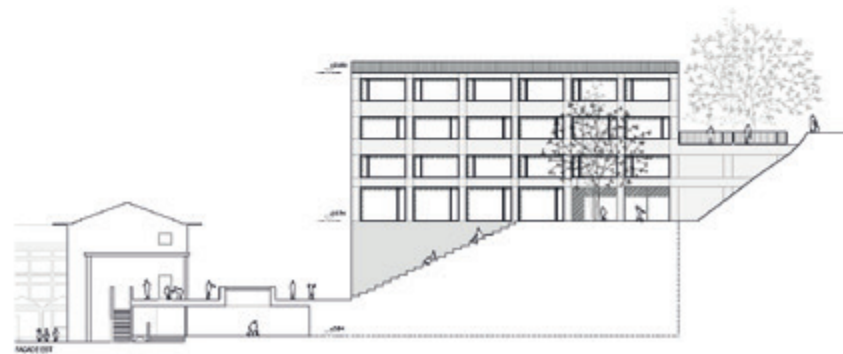
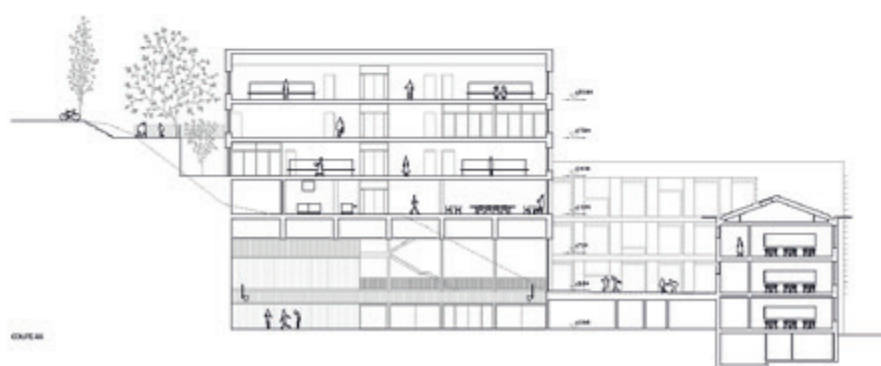
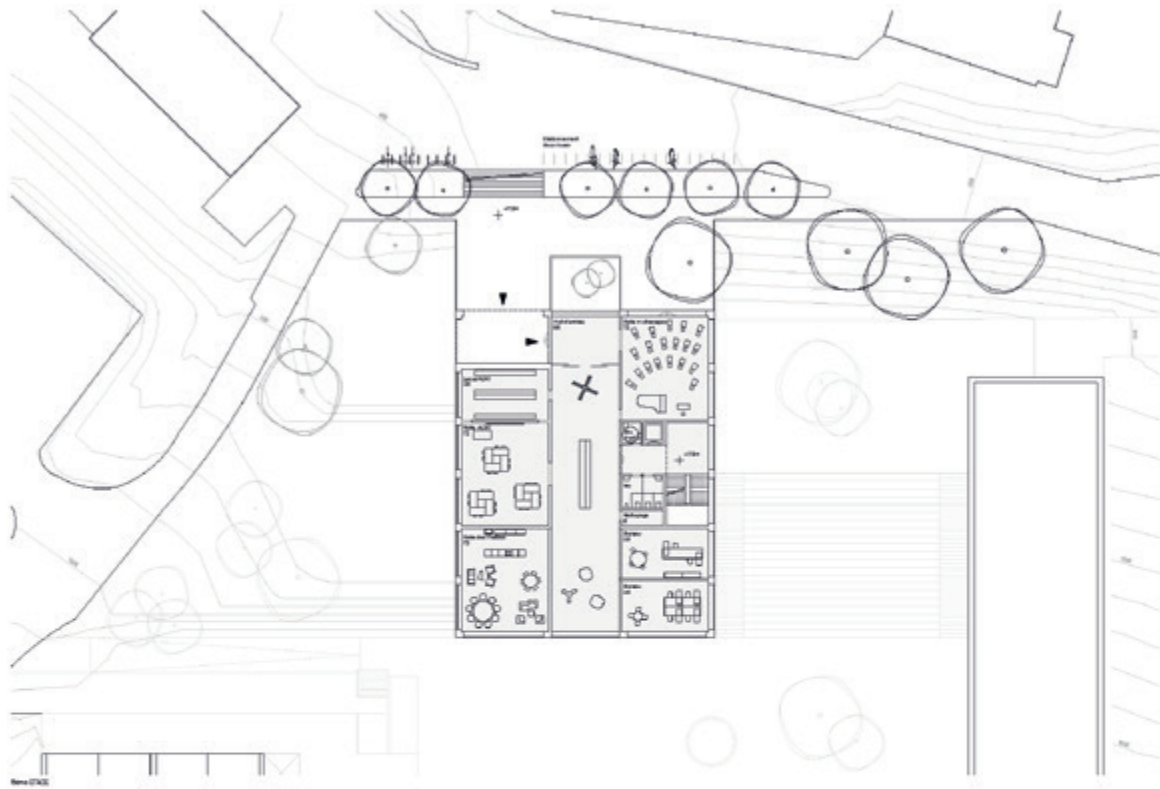
N°10 MON FRERE



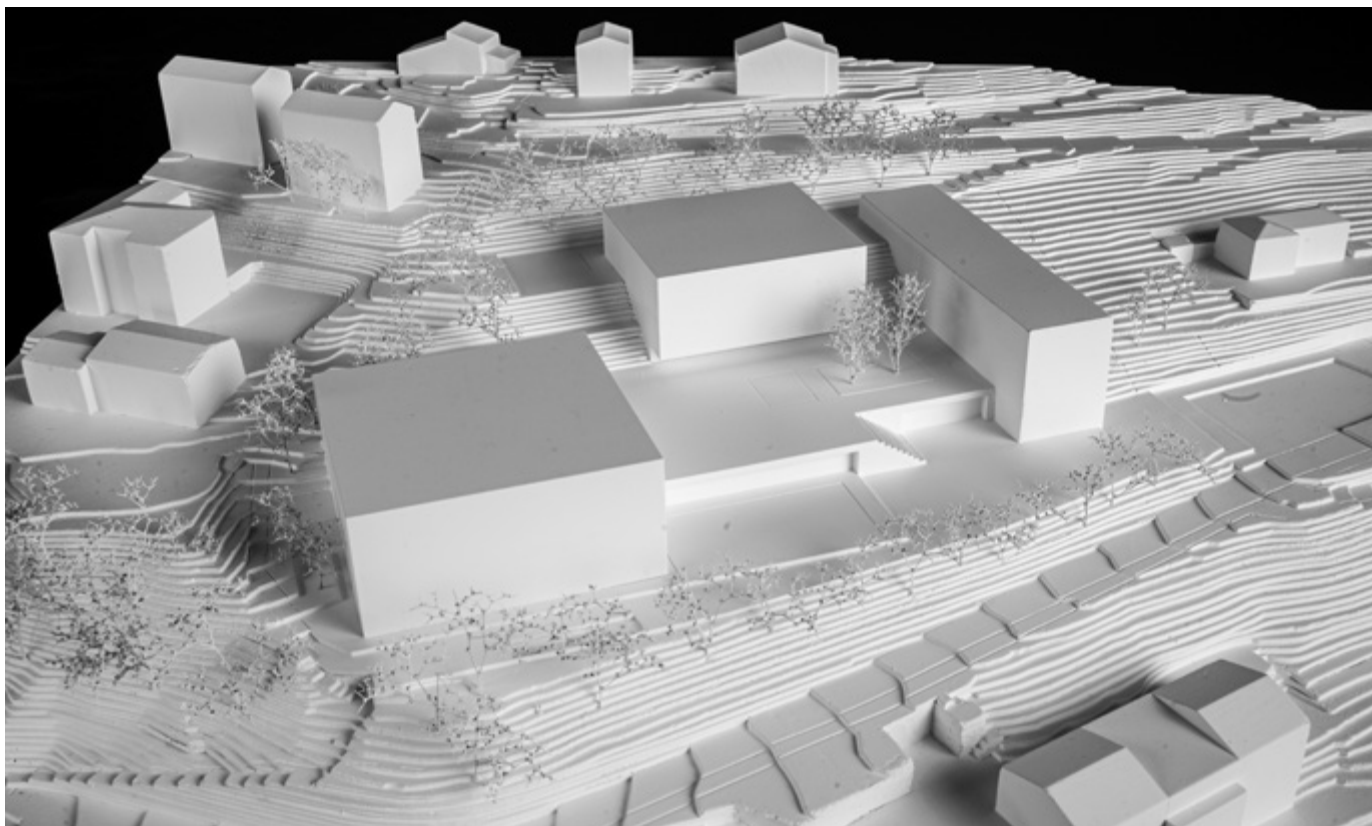
28



N°10 MON FRERE



N°10 MON FRÈRE



N°04 BELVEDERE

4^{ÈME} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

URBISTONDO + MARTINEZ ARCHITECTES, LAUSANNE

Collaborateurs :

David Martinez, Amaia Urbistondo, Hanya Sayed

30

MUTTONI ET FERNANDEZ INGENIEURS CONSEILS SA, ECUBLENS

Collaborateurs :

Miguel Fernandez Ruiz, Antonio Garcia, Duarte Faria

Le choix de démolir non seulement l'ancienne salle de sport mais aussi le bâtiment de l'école d'origine construit en 1965 traduit la grande attention portée aux espaces et aménagements extérieurs par le projet «BELVEDERE». L'auteur justifie sa décision par la volonté de créer des espaces extérieurs de qualités supérieures, profitant de la vue et d'un ensoleillement idéal.

Le projet propose une composition de trois volumes implantés précisément dans la pente délimitant un plateau accueillant une cour de récréation généreuse, un espace de référence parmi plusieurs terrasses desservies par de multiples accès. Le nouvel ensemble scolaire homogène s'adaptant à la pente est séduisant.

Les trois bâtiments sont connectés en sous-sol, au rez inférieur, par des couloirs articulés autour d'un patio offrant de la lumière naturelle et une agréable ambiance. L'organisation de la salle de sport avec ces espaces servants est fonctionnelle et logique. Par contre l'emplacement des bureaux et de la salle des maîtres est trop éloigné et détaché de l'école.

Le bâtiment de l'école intégré de manière sensible dans la pente offre un plan d'étage organisé de part et d'autre d'un large couloir éclairé naturellement à ses deux extrémités, dont même les étages semi-terrés profitent. Ce généreux espace central se prête bien pour des cours d'appoint, des travaux en groupe ou des interventions didactiques spontanées. Mise à part le troisième étage hors sol, qui profite de deux terrasses, tous les étages bénéficient d'un accès plain-pied facilitant des cours à l'extérieur. Ainsi l'esprit pédagogique contemporain est traduit de manière idéale en architecture.

L'UAPE et le réfectoire se trouvent sur la nouvelle double salle de sport et s'organisent autour d'un noyau central abritant les locaux servants. Même si cette disposition permet des synergies entre les deux affectations, la configuration n'est pas convaincante de par le long couloir étroit desservant l'UAPE. Ainsi les espaces du réfectoire de l'école sont trop déconnectés de l'UAPE, ce qui est dommage, l'UAPE les utilisant hors des heures de midi. Les livraisons effectuées à travers l'espace extérieur de l'UAPE sont très contraignantes.

L'idée de vouloir créer par la façade en béton recyclé un dialogue avec l'école de 1996 est compréhensible, mais la contribution au développement durable par les choix constructifs est mineure. Une vision plus innovatrice est souhaitée par le jury.

Le projet «BELVEDERE» par son choix radical de faire table rase offre un site pratiquement vierge de construction – ce qu'il n'est pas - facilitant la mise en place d'une composition volumétrique intelligente et équilibrée pour un ensemble scolaire de qualité.

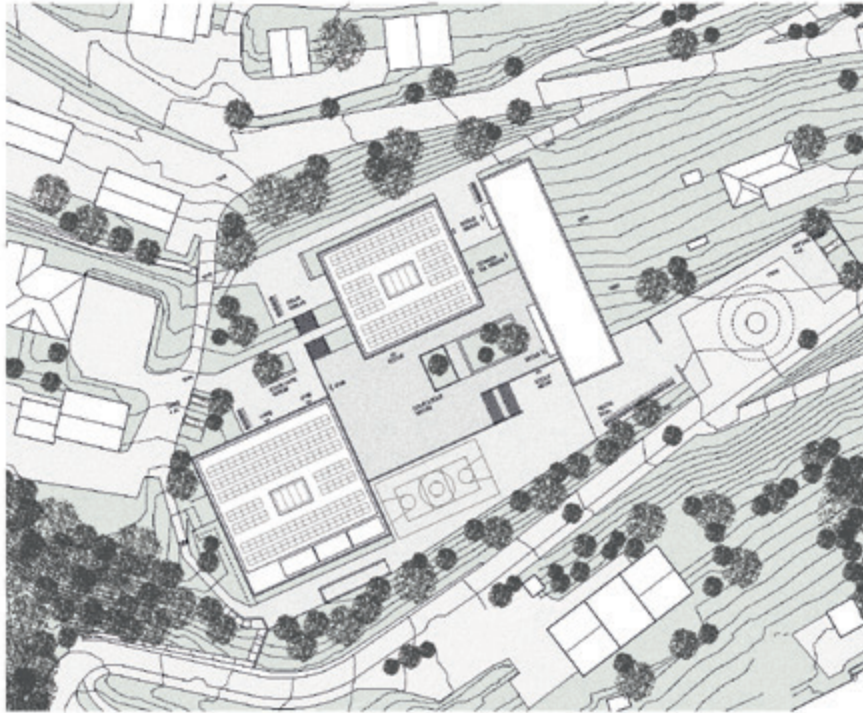
Le jury regrette l'absence d'une réflexion approfondie sur une contribution concrète au développement durable. C'est à dire qu'il n'est plus possible aujourd'hui de ne pas se confronter à la crise énergétique et climatique, soit par le choix constructif, soit par la prise en considération du préexistant. Pour cette raison il ne semble pas défendable ni politiquement, ni économiquement, ni écologiquement, de démolir des constructions qui peuvent avec relativement peu d'interventions être encore utilisées à long terme.

Le jury salue tout de même la grande qualité des espaces extérieurs et intérieurs qui correspondent tout à fait à l'esprit de l'enseignement contemporain.

Concept statique

La matérialité proposée pour le projet est exclusivement en béton recyclé que l'auteur justifie par le fait de démolir et de reconstruire sur place avec une part des matériaux existants transformés.

Un système porteur de voiles, colonnes, sommiers et dalles est mis en place de façon systématique pour le nouveau volume au nord du site. Le système porteur de la double salle de gymnastique est constitué d'importantes poutres en béton armé en toiture, au-dessus du niveau de l'UAPE. Le plafond des salles de gymnastique est suspendu par des tirants à ces poutres maîtresses. La stabilisation horizontale de ce volume est assurée par des murs pleins et la disposition ponctuelle de croix de contreventement métalliques.



plan de situation 1 / 100

CONCEPT COMMERCIAL (PLAN DE CONCEPTION)

L'objectif du concept est d'offrir de nouvelles surfaces commerciales, pour le centre de Belvédère, qui soit à l'écoute de son contexte et puisse représenter un véritable lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

Il s'agit de développer un site de grande qualité, qui apporte valeur, mais surtout un confort dans l'usage de l'espace. Néanmoins, l'architecture doit être pensée pour être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.

Le projet doit être conçu de façon à être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.

La conception doit être pensée de façon à être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.

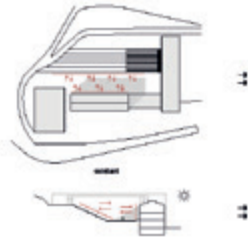
La conception doit être pensée de façon à être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.

La conception doit être pensée de façon à être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.

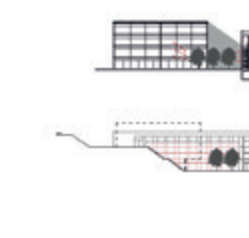
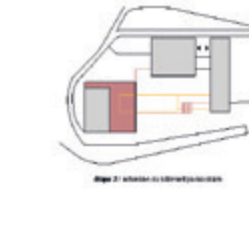
La conception doit être pensée de façon à être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.

La conception doit être pensée de façon à être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.

La conception doit être pensée de façon à être à l'écoute de son contexte, et ne pas être un simple élément d'insertion dans un environnement existant, mais un véritable projet de quartier.



- accès
- circulation (pour personnes âgées)
- circulation (pour personnes handicapées)
- accès (pour personnes âgées)
- accès principal
- accès secondaire
- accès (pour personnes âgées)



CONCEPT ARCHITECTURAL PRINCIPAL

Le concept architectural principal est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

Le concept architectural principal est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

Le concept architectural principal est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

CONCEPT ARCHITECTURAL

Le concept architectural est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

Le concept architectural est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

Le concept architectural est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

RENOUVELLEMENT DE LA FACADE DU BÂTIMENT EXISTANT

Le renouvellement de la façade du bâtiment existant est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

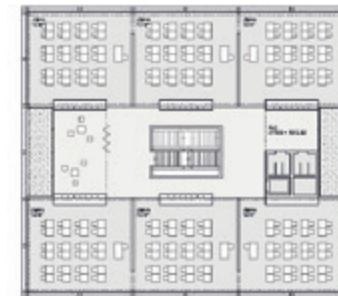
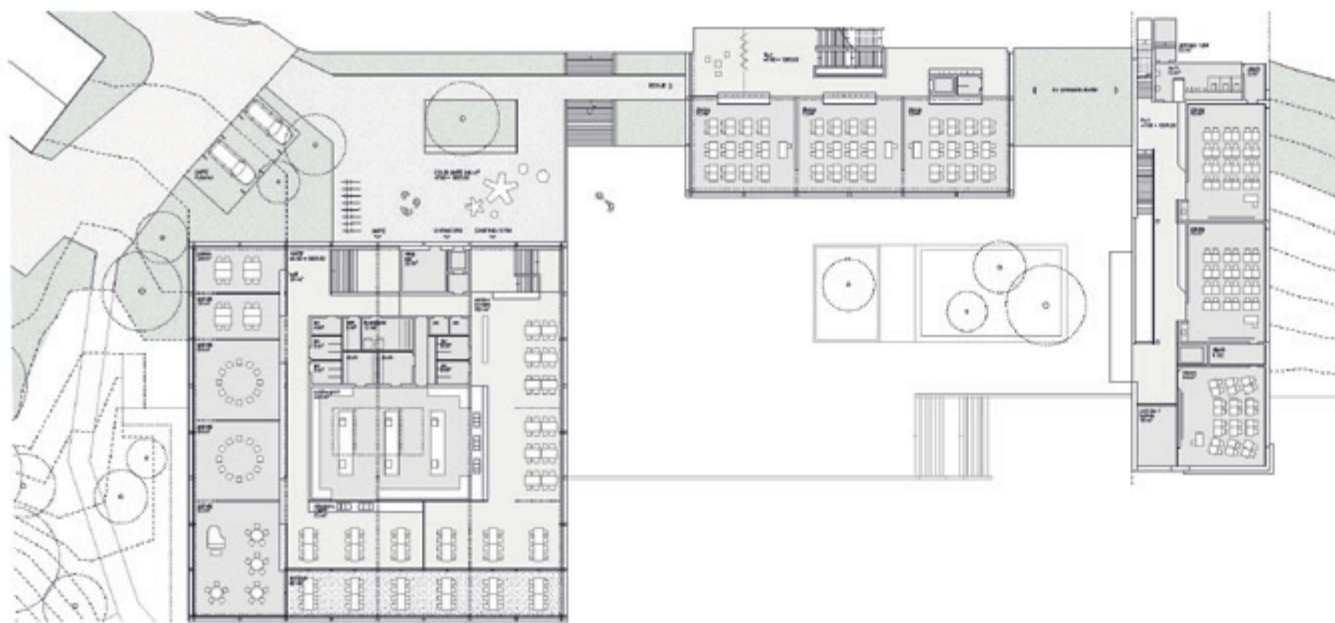
Le renouvellement de la façade du bâtiment existant est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.

Le renouvellement de la façade du bâtiment existant est de créer un lieu de vie dans un site de centre, difficile à passer inaperçue par rapport aux différents projets existants. Le terrain choisi est, des années 80, un terrain de planification, idéalement situé à l'entrée du quartier.



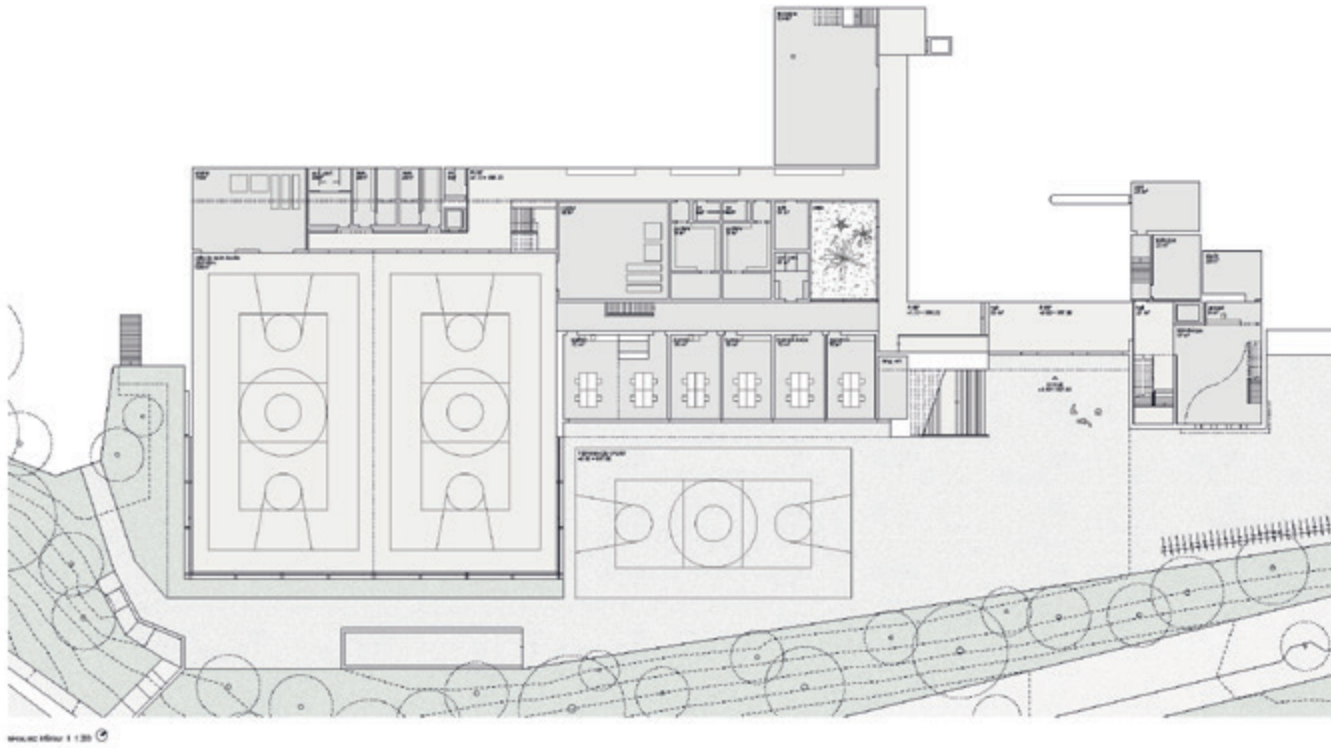
étage 1 / 120

étage 1 / 120



étage 3 / 120

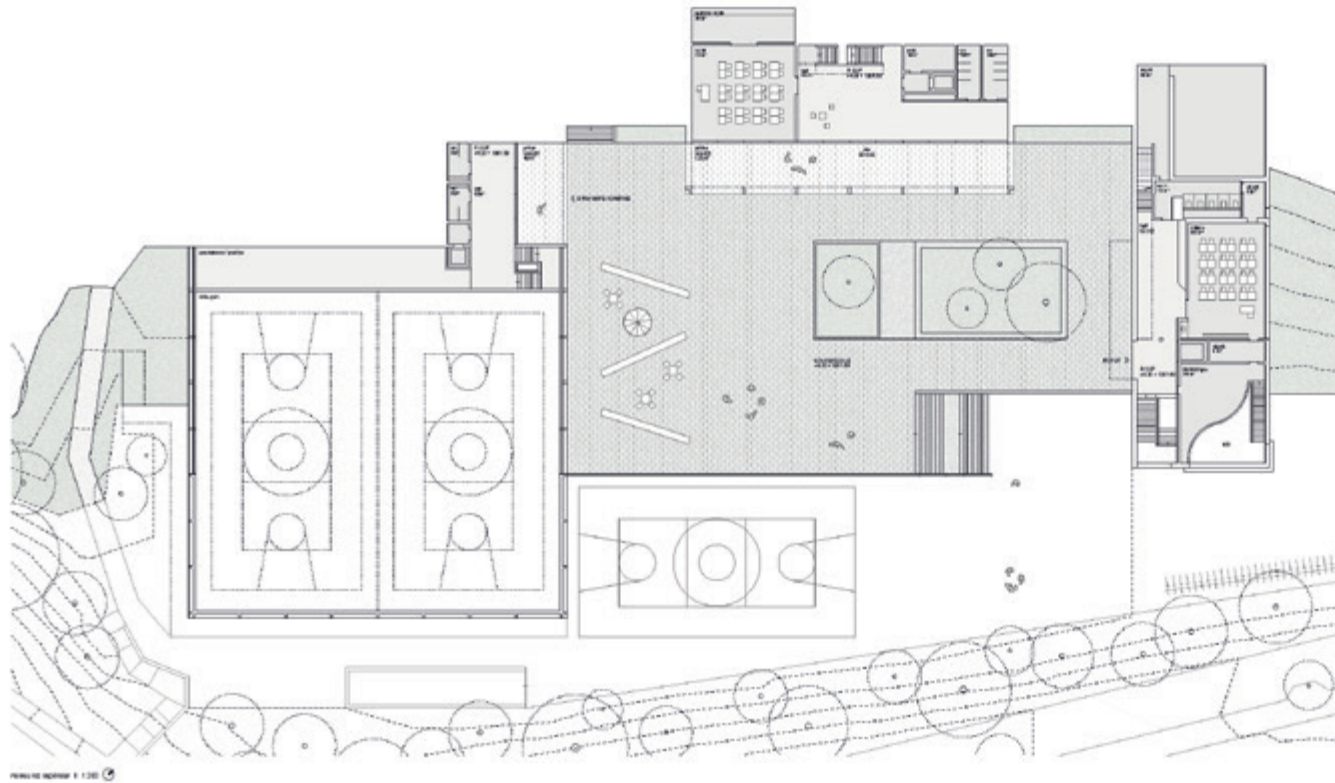




34



N°04 BELVEDERE



PROJET DE PLAN 1/200

CONCEPT STRUCTUREL ET ARCHITECTURE
CONCEPT Pédagogique

Le concept structurel de projet est édicté par des principes de flexibilité, d'adaptabilité, de modularité, de polyvalence et de diversité des usages. Le projet se décompose en deux volumes distincts reliés par un axe central. Pour cette construction, plusieurs critères de la construction actuelle sont retenus. Ces critères sont en fait des moyens au lieu de fins et sont privilégiés surtout pour la manière de construire, au sein d'une construction en béton armé massif, caractérisé par un traitement de surface, soignée et soignée. Ce principe méthodologique est un cadre théorique qui permet de définir les axes de travail.

Pour répondre à la demande de la ville, des axes de travail ont été définis pour une structure pédagogique en béton armé massif, avec une structure caractérisée par une série de colonnes. Le concept structurel est édicté par le principe de la diversité des usages, au sein d'une construction en béton armé massif, caractérisé par un traitement de surface, soignée et soignée.

Sur la base de cet esprit, le principe de l'usage de béton est défini. Le principe de l'usage de béton est défini par le principe de l'usage de béton, au sein d'une construction en béton armé massif, caractérisé par une série de colonnes. Le principe de l'usage de béton est défini par le principe de l'usage de béton, au sein d'une construction en béton armé massif, caractérisé par une série de colonnes.

Concernant la manière de construire, des axes de travail ont été définis pour une structure pédagogique en béton armé massif, avec une structure caractérisée par une série de colonnes. Le principe de l'usage de béton est défini par le principe de l'usage de béton, au sein d'une construction en béton armé massif, caractérisé par une série de colonnes.

Le concept structurel de l'ouvrage est édicté par le principe de l'usage de béton, au sein d'une construction en béton armé massif, caractérisé par une série de colonnes.

PROFILS



PROFIL 1/200

PROFIL



PROFIL 2/200

CONCEPT DE STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

- colonnes et poutres
- colonnes et poutres
- colonnes
- colonnes et poutres
- colonnes et poutres



PROFIL 3/200



PROJET DE PLAN 1/200

PROJETS NON PRIMES



N°01 MR. MIME

DV ARCHITECTES & ASSOCIES SA , SION

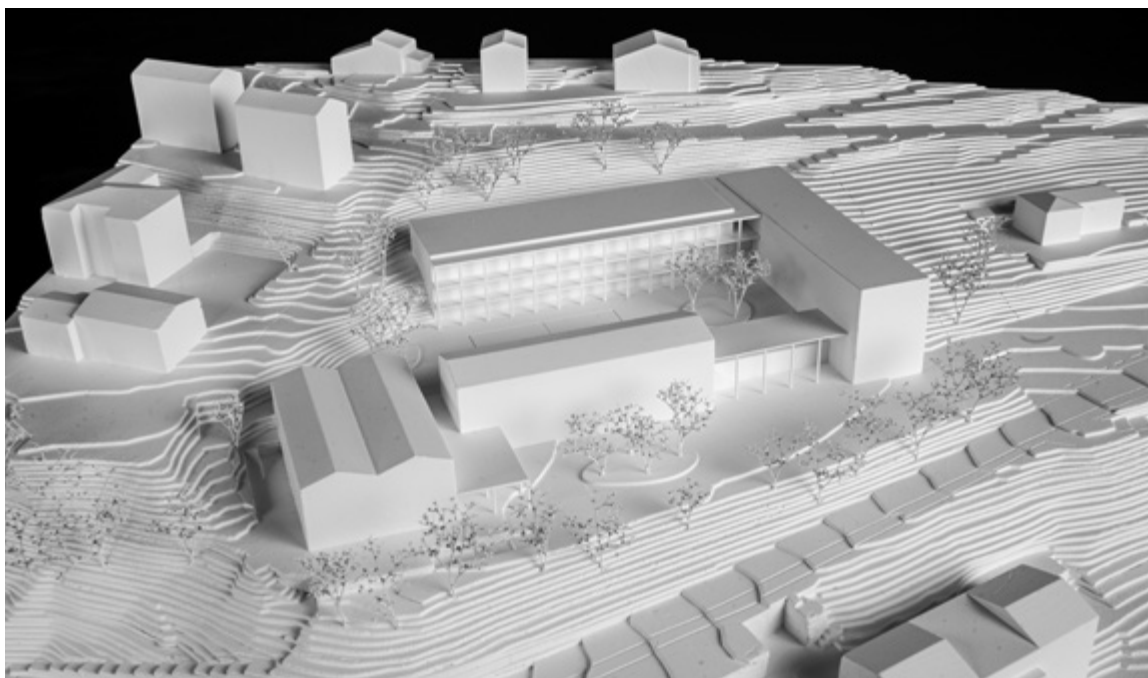
Collaborateurs :

Glenn Cotter, Anne-Lise Darbellay, Clémence Fauchère,
Laura Mayer , Anna Serre Montaña, Lucas Balet, Alan Zen
Ruffinen, Julien Praz

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin, Laurent Pitteloud, Raphaël Coquoz,
Sébastien Menoud, Gaëtan Nguyen



N°02 BOUTSETS

TRANSVERSAL ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Xavier Marlaire, Estaban Peytou

ACTE ARCHITECTES ASSOCIES SARL, LAUSANNE

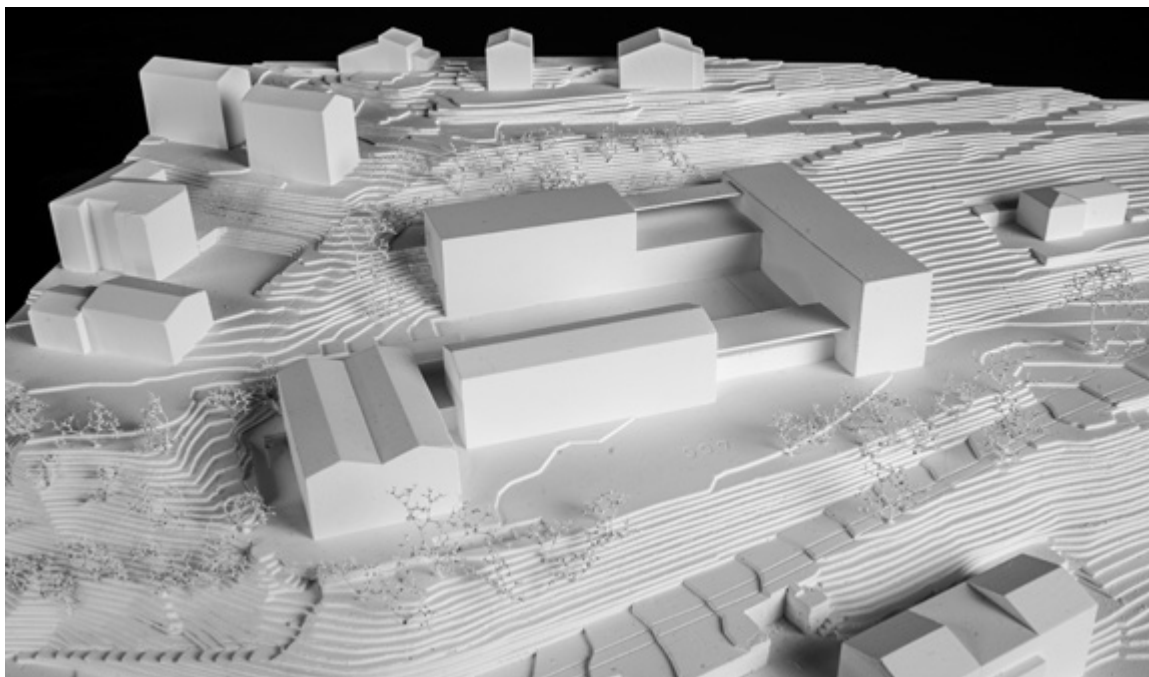
Collaborateurs :

Jean-Denis Thiry, Edgar Amaro

INGEA SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Sébastien Corthay, Pedro Lourenço, Frédéric Dubédat,
Dan Mosena, Stefan Lazic, Arber Dreshaj



N°03 LES BATONS DE PLUIE

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES FAS, SION

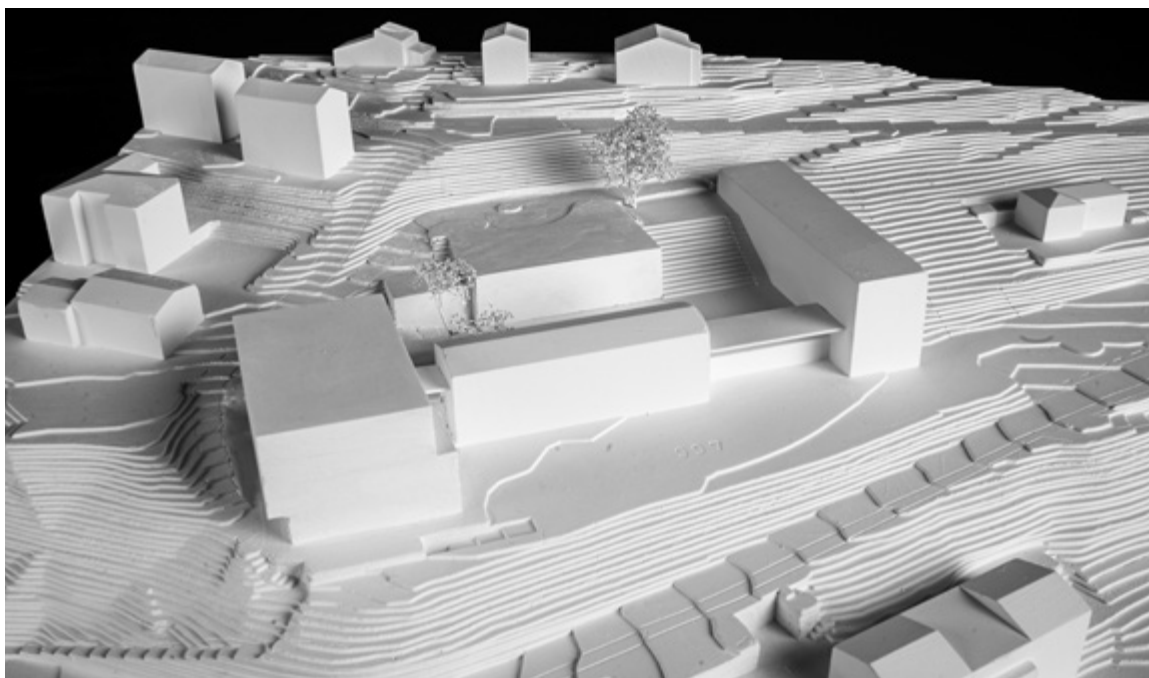
Collaborateurs :

Laurent Savioz, Claude Fabrizio, Mathieu Siéro, Etienne Gilloz, Marc Evéquoz

DR LUCHINGER + MEYER INGENIEURS CIVILS SA,
LAUSANNE

Collaborateurs :

Etienne Bouleau



N°05 SANS TITRE, AVEC ECOLIERS

JOEL PITTELOUD, ZURICH

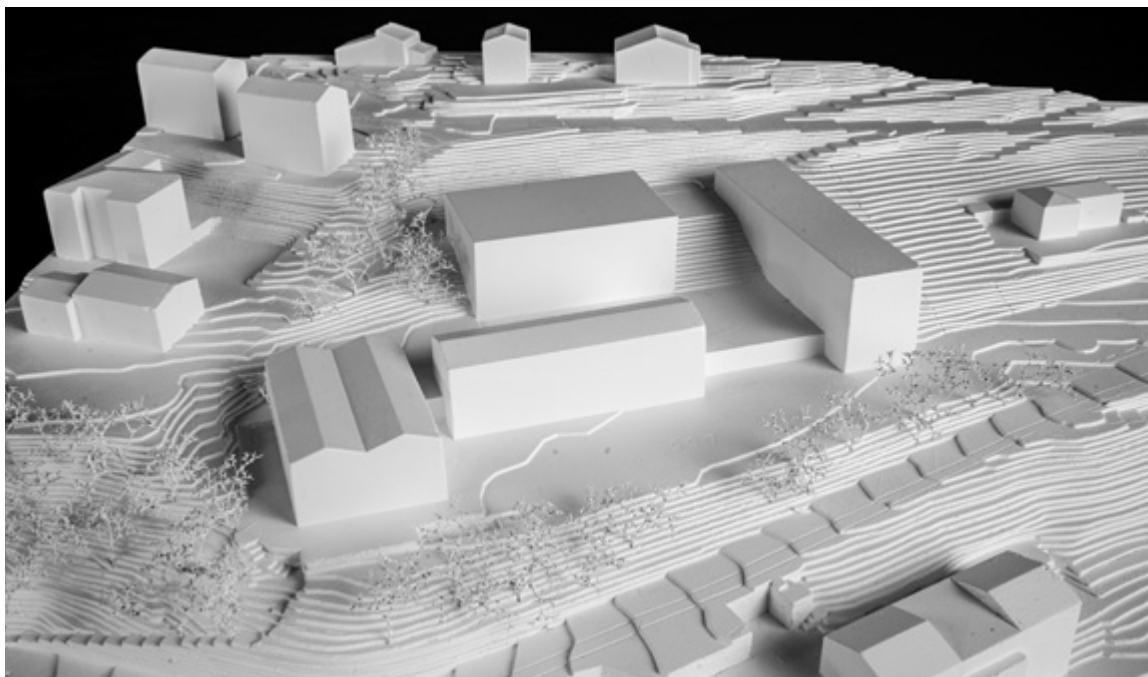
Collaborateurs :

Joel Pitteloud

CO – STRUCT. ZURICH

Collaborateurs :

Fabrice Meylan, Sam Bouten



N°06 **UNE C'EST BIEN, UNE DOUBLE C'EST MIEUX**

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

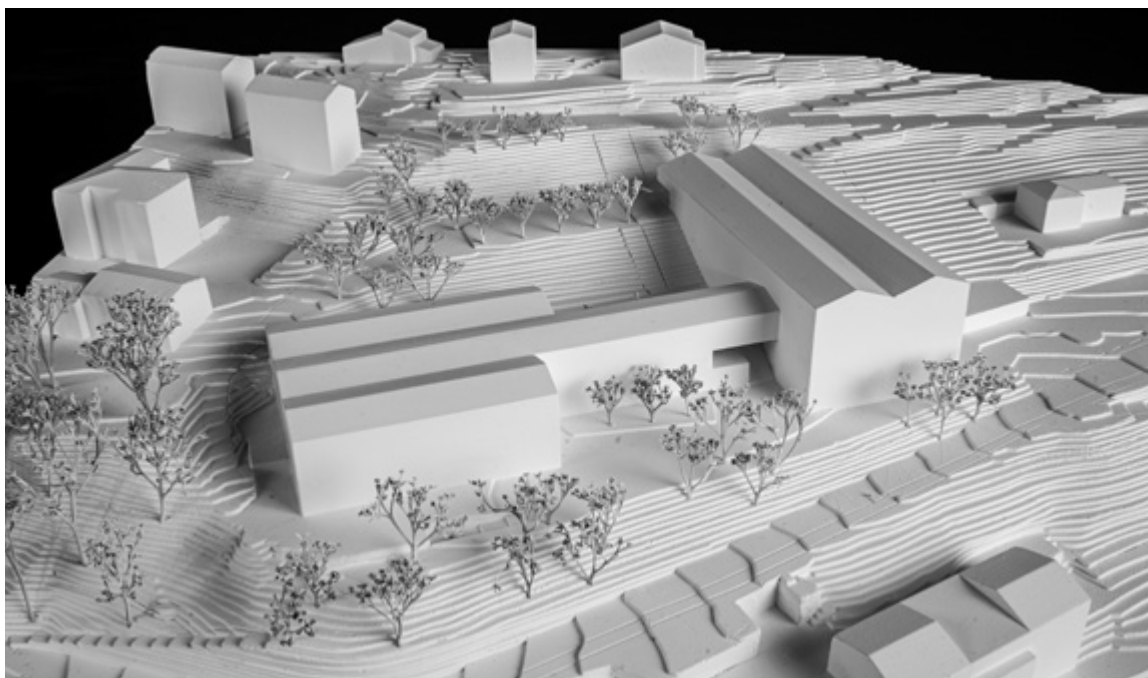
Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre,
Dario Zimmermann

EDITECH SA, SION

Collaborateurs :

Camillo Ravaoli, Lydia Chavandra, Olivier Dessimoz,
Hamza Sehaqui



N°07 **ADREE**

PANNETT & LOCHER ARCHITECTES SARL, BERNE

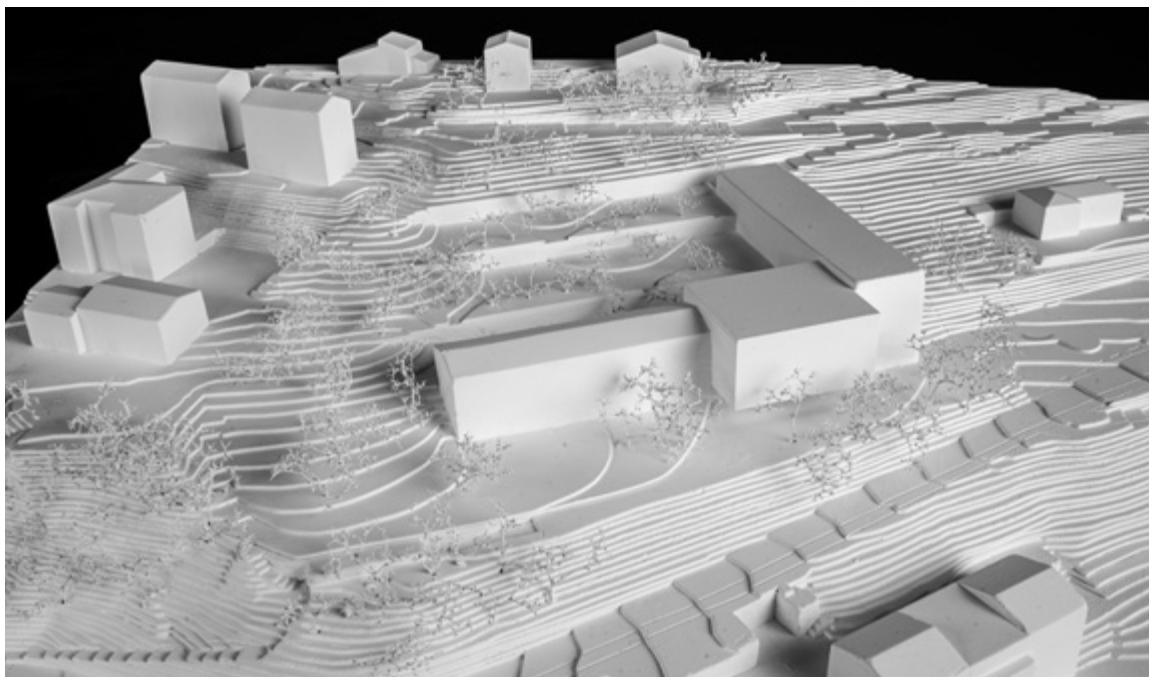
Collaborateurs :

Christopher Pannett, Michael Locher, Fiona Jacob,
Sophie Park

MAULER SA, NEUCHATEL

Collaborateurs :

Olivier Mauler, Alexandre Schmitt



N°08 FUNAMBULE

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

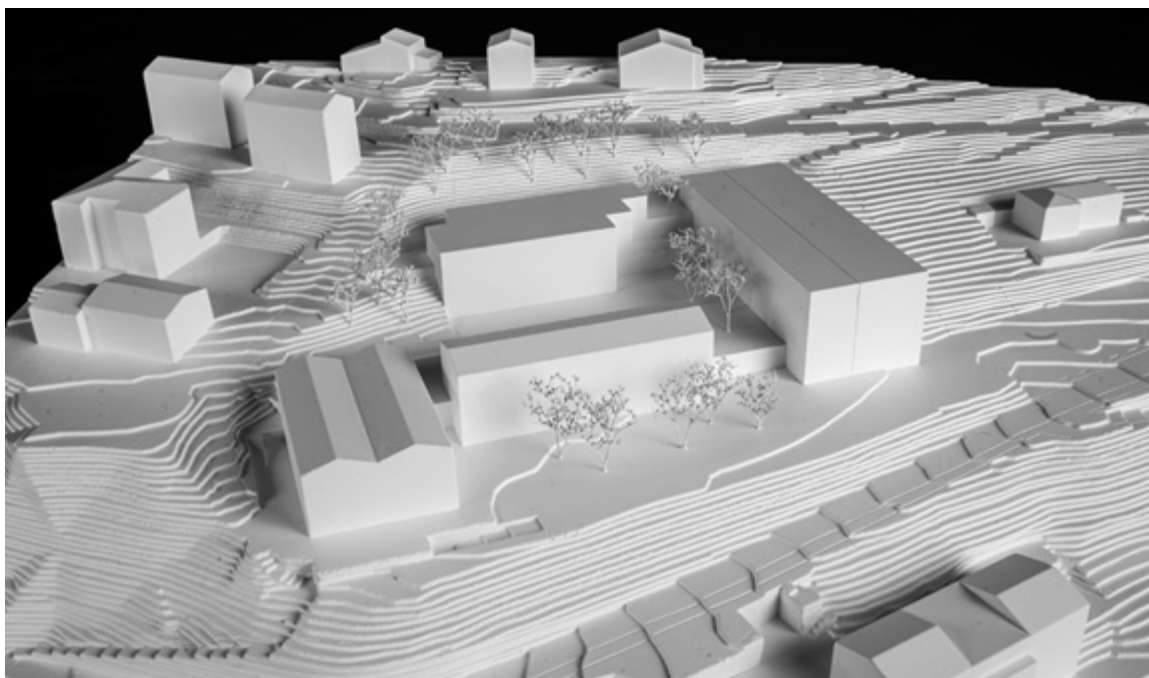
Collaborateurs :

Christian Suter, Magnolia Jacquier

SD INGENIERIE DENERIAZ ET PRALONG SA, SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz, Pierre – François Décoppet



N°09 NEO

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Loris Boschetti, Raluca Tudor

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid



N°13 LES TROIS COURS

ARCHITECTURE SZOPP, ZENEGGEN

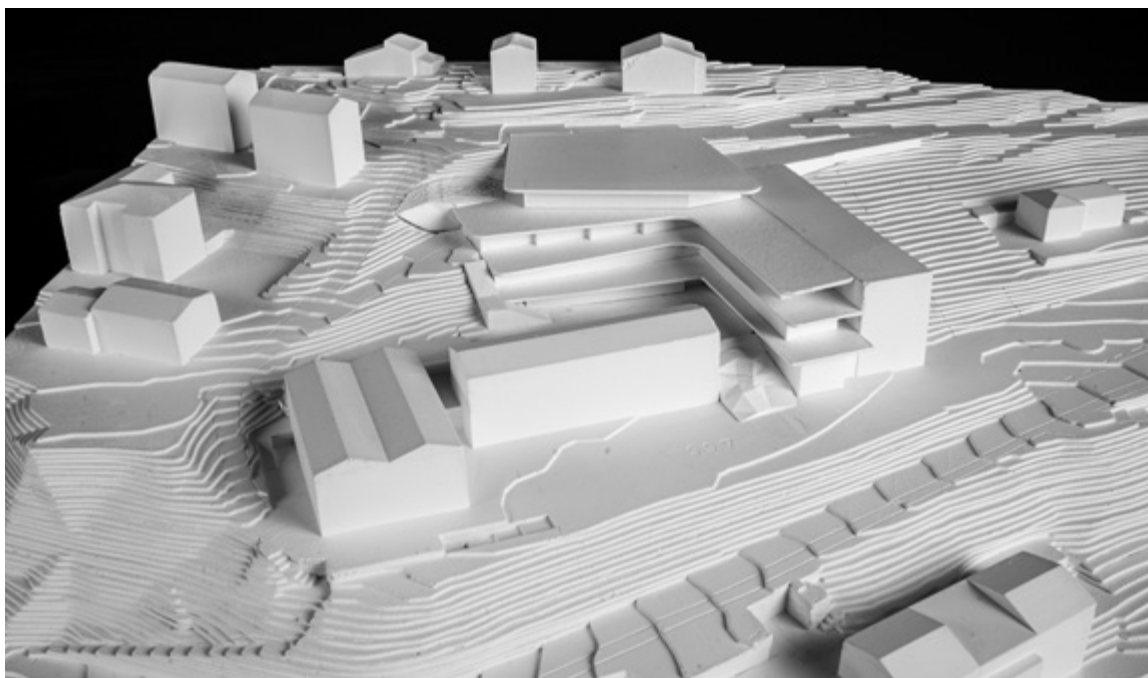
Collaborateurs :

Stefan Zopp, Paul-Antoine Barbé

TEYSSEIRE & CANDOLFI AG, VIEGE

Collaborateurs :

Philippe Teyssaire, Daniel Heinzmann



N°14 AM STRAM GRAM

SARL MFA, NANTES (F)

Collaborateurs :

Melaine Ferré, Clémence Jeandot, Aurore Haudry,
Kim Fougeron

PINI GROUPE SA, SION

Collaborateurs :

Tor Lundström, Christian Gachet, Alberto Comana,
Pierluigi Comana, Solenne Couvreur, Simon Vuignier

